



**Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)
Processus de préparation au niveau national**

**Rapport de synthèse sur les progrès réalisés en matière de
développement durable en Haïti**

Décembre 2011

PREAMBULE

Le présent rapport de synthèse a été élaboré dans le cadre de la préparation de la participation d'Haïti à la Conférence de Rio+20 en juin 2012. Il a été commandité par le Ministère de l'Environnement (MDE) et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) à travers son Unité Environnement et Énergie. L'objectif de ce travail de consultation est de permettre qu'Haïti soit capable d'une part, de mieux contribuer au processus préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD), et d'autre part de participer plus activement à la dite conférence, et de pouvoir mieux s'engager par rapport aux différents résultats qui en découleront.

En effet, après une revue bibliographique, l'étude a permis d'étayer la compréhension du concept de développement durable par les principaux groupes acteurs et les progrès réalisés dans son intégration dans les projets et programmes exécutés à travers le pays. Pour y arriver, des entrevues ont été réalisées auprès des représentants d'institutions étatiques, d'organisations non gouvernementales, d'Agences de Coopération et des organisations de la société civile non seulement au niveau du département de l'Ouest mais aussi dans deux autres départements du pays : le Sud et le Centre. De plus, un atelier national avec la participation de toutes les institutions précitées a été organisé le 7 décembre 2011 en vue de la présentation et la validation du rapport de situation élaboré après le traitement et l'analyse des informations collectées.

Ce travail a été réalisé par une équipe d'experts sous la coordination du consultant Jocelyn LOUISSAINT. La participation des experts était cruciale dans la collecte et le traitement des informations.

Le rapport comprend huit chapitres. Les chapitres 1 à 4 présentent successivement l'introduction et le contexte général du travail, la description des objectifs et de la méthodologie adoptée dans la conduite de l'étude. Le chapitre 5 présente les principaux résultats en précisant le contexte socio-économique et environnemental du pays, les avancées effectuées depuis Rio en 1992 sur le plan institutionnel et légal ainsi que dans la planification nationale, la prise en compte du développement durable dans les programmes et projets de développement, les principales contraintes à l'intégration du concept et les attentes des acteurs de la Conférence de Rio+20. L'analyse globale des principales informations recueillies est faite au sixième chapitre du document. Le chapitre 7 élucide les principales conclusions de l'étude tandis que le chapitre 8 stipule des recommandations à suivre non seulement en vue d'aboutir à une meilleure prise en compte du développement durable dans les programmes et projets à travers le pays, mais aussi avec des précisions concernant les positions à adopter par la délégation haïtienne sur les deux thèmes prioritaires à la conférence de Rio+20 en juin 2012 sur le développement durable.

Sommaire

PREAMBULE	i
Liste des Tableaux	iv
Liste des Sigles et Abréviations	v
Liste des appendices	viii
Sommaire exécutif	vii
I. Introduction et contexte	1
II. Objectifs	1
2.1 Objectifs généraux	1
2.2 Objectifs spécifiques	2
III. Cadre conceptuel	2
3.1. Développement Durable	2
3.2. Durabilité Économique	3
3.3. Durabilité Sociale	3
3.4. Durabilité Environnementale	4
3.5. Économie Verte	4
IV. Méthodologie	4
4.1. Revue bibliographique	4
4.2. Critères de choix des départements enquêtés	5
4.3. Identification et catégorisation des principaux acteurs	5
4.4. Collecte d'informations auprès des acteurs	6
4.5. Traitements et analyse des informations recueillies	6
4.6. Elaboration du rapport de situation	7
4.7. Organisation de l'atelier national	7
4.8. Elaboration du rapport de synthèse	7
V. Présentation des résultats et discussions	8
5.1. Décision prise à Rio sur la problématique « Développement Durable »	8
5.2. Contexte d'Haïti relatif au Développement Durable	8
5.2.1. Généralités	8
5.2.2. Contexte Socio-économique	9
5.2.3. Contexte environnemental	14
5.3. Progrès accomplis	17
5.3.1. Généralités	17
5.3.2. Avancées sur le plan institutionnel	18

5.3.3. Avancées dans la législation et la planification nationale	20
5.3.4. Compréhension du concept « Développement Durable » par les acteurs	22
5.3.5. Intégration du concept par les acteurs	24
5.4. Les principales contraintes au développement durable	26
5.5. Attentes des acteurs.....	28
VI. Analyse des résultats	30
VII. Conclusions	33
VIII. Recommandations.....	35
8.1. Recommandations générales	35
9.2. Recommandations spécifiques	37
Bibliographie	42_Toc312224920

Liste des Tableaux

Titre des tableaux	Numéro de la page
Tableau 1: Haïti : principaux indicateurs économiques et financiers	13
Tableau 2: Evolution de l'indice de développement humain (IDH) en Haïti de 1980-2011	13
Tableau 3:Types de définition du concept « Développement Durable » recensés	23
Tableau 4: Intervention directe ou indirecte des institutions sur la protection de l'environnement	24
Tableau 5: Etude d'impacts environnementaux	25
Tableau 6: Pauvreté et extrême pauvreté en Haïti	26
Tableau 7: Inventaire de principales contraintes par les acteurs	27
Tableau 8: Principales attentes des acteurs relativement à la CNUDD	29

Liste des Sigles et Abréviations

Sigle	Traduction
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CLD	Convention sur la Lutte contre la Désertification
CMED	Commission sur l'Environnement et le Développement
CNDD	Conseil National sur le Développement Durable
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
DAES	Département des Affaires économiques et Sociales des Nations Unies
EMMUS	Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services de Santé
ERE	Education Relative à l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GRD	Gestion des Risques et Désastres
IDH	Indice de Développement Humain
IP	Institutions Publiques
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
OCDE	Organization for Economic Co-operation and Development
ONEV	Observatoire National sur l'Environnement et la Vulnérabilité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAE	Plan d'Action pour l'Environnement
PANA	Plan d'Action Nationale de l'Adaptation aux Changements Climatiques
PAGE	Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement
PCC	Politique du Crédit de Carbone
PDNA	Post Disaster Needs Assessment
PIP	Programme d'Investissements Publics
PME	Petites et Moyennes Entreprises

PNGRD	Plan National de la Gestion Risque et Désastre
POP _s	Polluants Organiques Persistants
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies Pour l'Environnement
UE	Union Européenne
UCAONG	Unité de Coordination des Activités des ONG
UNCT	United Nations Country Team
USAID	Agence Américaine pour le Développement International

Liste des appendices

Titre	Numéro de la page
Annexe 1. Résumé du compte-rendu de l'atelier national	47
Annexe 2. Agenda de l'atelier national	53

Sommaire exécutif

La République d'Haïti doit participer à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD Rio+20) en juin 2012. Dans la perspective de cette conférence, le Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies a apporté un soutien aux consultations multipartites avant sa tenue. Dans le cadre du

processus de préparation de la participation du pays, un travail d'évaluation a été réalisé sur la prise en compte du développement durable par les acteurs étatiques et non étatiques. Au terme de ce travail, un rapport de situation a été élaboré. Ce rapport de situation a dressé le contexte dans lequel évolue la thématique « Développement Durable » en Haïti depuis son adoption par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED Rio, 1992). Il a été présenté en vue de sa validation au cours d'un atelier national organisé le 7 décembre avec la participation d'acteurs provenant d'institutions étatiques, du secteur privé, d'organisations de la société civile et d'ONG.

Face à de nouvelles menaces écologiques et sociales qui affectent le bien-être de la vie humaine sur la planète terre, les Nations Unies promeuvent le développement durable. Deux thèmes spécifiques « l'économie verte » et « le cadre institutionnel du développement durable » ont été choisis à l'occasion de la conférence de Rio+20 en juin 2012.

Les résultats des travaux entrepris ont démontré qu'Haïti évolue dans un contexte socio-économique difficile caractérisé par un niveau de pauvreté élevé de la majorité de la population haïtienne qui ne cesse de croître de façon vertigineuse et où les indicateurs de revenus et les indices de développement humain sont excessivement faibles. De plus, le contexte environnemental est marqué par une dégradation accélérée des ressources naturelles, l'augmentation accrue du phénomène d'érosion, la surexploitation du bois à des fins énergétiques, l'exposition accrue aux catastrophes naturelles découlant des impacts des changements climatiques et la position géographique du pays en tant que petit état insulaire.

Malgré ce contexte difficile, beaucoup d'avancées ont été faites par les instances étatiques en matière de développement durable. La création du ministère de l'environnement en 1995, la mise en place du Programme d'Action pour la Gestion de l'Environnement (PAGE), de l'observatoire pour l'environnement (ONEV) et la vulnérabilité, du centre national d'informations géo spatiales (CNIGS) et du comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) et l'existence d'une plate-forme environnementale comportant au moins une vingtaine d'organisations de la société civile ainsi que la création de l'unité de coordination des activités des ONG (UCAONG) au MPCE sont autant d'efforts réalisés sur le plan institutionnel. Sur le plan légal et de la planification nationale, la ratification des trois conventions majeures de Rio, l'élaboration du plan d'action pour l'environnement (PAE) et la réalisation d'études d'impacts environnementaux avant l'exécution des moyens et grands projets constituent des progrès notables réalisés dans la thématique. De plus, plusieurs autres documents de politique portant notamment sur l'énergie, la réduction de la pauvreté, la dégradation des terres, la gestion des bassins versants, la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques comme la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) en 2007, le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (les grands chantiers pour l'avenir, 2010), le Plan d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA), le Plan National pour la Gestion des Risques et Désastres (PNGRD), le Plan Stratégique pour la Refondation d'Haïti et le Plan d'investissements Prioritaires (PLIP) pour ne citer que ceux-là ont été élaborés par l'état haïtien avec l'appui de plusieurs partenaires nationaux et internationaux.

Toutefois, les résultats découlant des différentes phases de ce travail de consultation ont permis de vérifier une connaissance limitée du concept de développement durable et une intégration timide dans les programmes et projets par la majorité d'acteurs qui n'effectuent pas de façon systématique des études d'impacts environnementaux des interventions. De plus, il n'existe pas un cadre institutionnel complètement fonctionnel devant assurer l'application des engagements pris par l'état haïtien sur la thématique, la définition des mécanismes d'intégration du développement durable et la vérification systématique de sa prise en compte. Enfin, la méconnaissance par les acteurs de certaines expériences et leçons apprises enrichissantes en Haïti en matière de développement et l'existence de plusieurs autres contraintes dont le niveau élevé de pauvreté d'une très grande partie de la population haïtienne limitent significativement les avancées dans le domaine.

En Haïti, où la majorité des personnes vivent avec moins de 2 \$ US/jour, il est difficile pour les acteurs intervenant dans le développement de prendre en compte de façon intégrale le concept de développement durable. Ceci explique les faibles pourcentages des institutions enquêtées (19% des institutions publiques, 15% des ONG et 4% des autres organisations de la société civile) qui disent qu'elles font l'évaluation technique des impacts environnementaux des projets avant leur mise en œuvre. Par rapport à la pauvreté des couches les plus défavorisées de la population haïtienne, les acteurs cherchent à résoudre les problèmes pressants des bénéficiaires cibles au lieu de définir des planifications à long terme pour faire de la croissance verte dans le pays.

Dans la perspective de diminuer la pression exercée par les couches les plus défavorisées du pays sur l'environnement, de nombreux acteurs (62% des ONG, 58% des autres organisations de la société civile et 29% des institutions publiques) de la population des institutions enquêtées exécutent des interventions directes dans la protection des ressources naturelles (conservation de sols, reboisement, aménagement des versants, correction des ravines et autres) dans l'objectif d'atténuer la dégradation environnementale.

Dans ce contexte, certains acteurs recommandent en priorité un renforcement du cadre légal portant sur la protection et la gestion de l'environnement dans le pays et un appui soutenu des pays donateurs, des organisations internationales et des bailleurs de fonds dans l'élaboration d'une planification à long terme à travers des stratégies politiques bien pensées incluant la mise en place d'un système d'exploitation d'énergie solaire pour augmenter la capacité de l'Etat haïtien à établir une politique d'électrification nationale : ce qui contribuera à réduire l'exploitation à outrance des ressources ligneuses à des fins énergétiques. Sous le leadership et la coordination de l'état, d'importants investissements doivent être réalisés dans l'optique de réduire le niveau élevé de pauvreté des masses défavorisées à travers l'octroi de prêts et de dons. De plus, ils préconisent soit la création du Conseil National sur le Développement Durable (CNDD) soit la mise en fonctionnement d'une structure déjà créée légalement, le renforcement des capacités des différents acteurs à travers la réalisation de campagnes de communication et sessions de formation de manière à augmenter la compréhension des conventions internationales, l'inventaire des expériences et leçons apprises nationales en matière de développement durable en vue de

les disséminer et de les répliquer et la réorientation de la formation en incluant des sciences de synthèse suivant une approche systémique.

En ce qui concerne le cadre institutionnel du développement durable, les membres de la délégation à la conférence de Rio+20 doivent exiger l'élaboration et l'adoption de mécanismes concrets en vue du renforcement des capacités des institutions nationales (ministères) qui doivent être en mesure de définir des indicateurs de suivi pour la thématique et de vérifier leur application systématique à travers les différentes interventions dans le pays et le respect des pactes internationaux par tous les pays. Par ailleurs, les travaux de l'atelier national ont débouché sur le renforcement des capacités des structures spécialisées, le financement d'activités concrètes et durables, le renforcement des capacités du gouvernement pour la mise en œuvre des accords et conventions internationaux, l'exigence aux grandes puissances de respecter les règles relatives à la protection de l'environnement, la promotion de la formation des cadres et la mise en place d'un fonds spécialisé pour aider les institutions œuvrant dans le domaine du développement durable.

Pour la promotion de l'économie verte, les recommandations spécifiques tournent autour des cinq (5) principaux axes mentionnés ci-dessous:

- Un appui soutenu aux efforts de reforestation dans les pays en développement ;
- Le développement et l'accès aux énergies alternatives dans les pays en développement ;
- La lutte contre la dégradation des terres et la désertification et la promotion de la conservation de la diversité biologique ;
- L'intensification des mesures d'adaptation aux changements climatiques par la création d'un fonds de compensation et un accord post Kyoto sur les gaz à effets de serre ; et,
- La promotion des groupes sociaux les plus vulnérables par la création d'emplois verts, la recherche de l'équité de genre et la lutte contre la pauvreté.

De plus, les acteurs présents à la réunion multipartite soutiennent l'interdiction d'entrée aux pays de produits usagers de l'extérieur, la promotion et le financement d'une agriculture durable dans le pays et la conception et la fourniture d'incitations fiscales aux entreprises œuvrant dans l'environnement.

Il est fortement souhaité que les décisions qui seront prises durant la conférence de Rio+20 en juin 2012 sur la base de consensus entre les participants fournissent de solides appuis à l'état haïtien et aux autres pays en développement en vue de la matérialisation effective des propositions stipulées dans ce rapport de synthèse.

I. Introduction et contexte

Haïti doit participer au processus de préparation national en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 2012. Cette conférence fera suite à celle tenue en 1992 à Rio et devra évaluer de manière consensuelle et efficiente les progrès réalisés en matière de développement durable durant les vingt dernières années.

Dans la perspective de cette conférence importante, le Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies a envisagé d'apporter un soutien aux consultations multipartites qui doivent être lieu avant sa tenue. Ce processus consultatif comprend premièrement un travail qui doit évaluer ceux ayant été déjà fait en matière de Développement Durable en Haïti, les contraintes auxquelles est confronté le Développement Durable en Haïti et les mesures concrètes à envisager en vue de les surmonter. Le but de l'exercice est de renforcer la capacité du pays afin qu'il puisse s'impliquer davantage dans le processus Rio+20. Il devra également permettre de s'assurer que la mise en œuvre des résultats de la conférence fasse l'objet d'efforts soutenus. Une approche participative a été adoptée durant tout le processus de préparation de cet évènement important qui aboutira à des décisions sur les mécanismes appropriés et les mesures tangibles à mettre en œuvre dans la promotion d'un Développement Durable dans le pays depuis la conception des interventions jusqu'à leur exécution.

Le présent document s'inscrit dans le cadre des travaux réalisés dans la préparation d'Haïti à participer à la conférence de juin 2012. Il présente la situation de ce qui est réalisé en matière de développement durable pendant ces deux dernières décennies dans le pays, les contraintes auxquelles est confronté le développement durable pour sa promotion en Haïti, les attentes des acteurs nationaux et internationaux par rapport à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable qui se tiendra l'an prochain en prenant particulièrement en compte des points soulevés et des recommandations faites durant l'atelier national de travail du 7 décembre 2011 auquel ont pris part des acteurs des secteurs public et privé, d'organisations de la société civile, d'organisations internationales et d'ONG.

II. Objectifs

2.1 Objectifs généraux

En guise d'objectifs généraux, ce travail de consultation vise à :

- Renforcer la capacité du pays afin qu'il puisse s'impliquer davantage dans le processus Rio+20,

- S'assurer que la mise en œuvre des résultats de la conférence fasse l'objet d'efforts soutenus.

2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les principaux extraits doivent :

- Faire ressortir un état de lieu sur l'intégration du développement durable dans les domaines d'intervention par les principaux acteurs nationaux et internationaux intervenant pour promouvoir le développement en Haïti,
- Énumérer l'ensemble des contraintes auxquelles fait face le développement durable dans son intégration,
- Présenter de manière exhaustive les attentes de ces acteurs par rapport à cette Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable qui aura lieu l'an prochain.

III. Cadre conceptuel

3.1. Développement Durable

Selon Flipo (2007) le terme « Développement » a fait son entrée sur la scène géopolitique en 1949, quand Harry Truman, président des Etats-Unis, a distingué dans un discours célèbre les pays « développés » des pays « sous-développés ». L'usage politique du terme semble pourtant plus ancien car « développement » est utilisé par Carl Max dans le sens de l'appropriation croissante des forces physiques de la nature par l'humanité.

Le concept « développement durable » est apparu, au sein de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, dans les années 1980. Celui-ci correspondait à une double prise de conscience : que le stock de ressources naturelles disponibles était limité et que les processus de développement induisaient des externalités négatives (déchets, pollution, bruit, etc.). Ces deux aspects ont pu mettre en cause la durée de la croissance et la poursuite du développement. Il fallait repenser le développement en tenant compte de ces deux contraintes et gérer de façon correcte les interactions entre l'économie et l'environnement afin de répondre aux besoins actuels des populations, sans pour autant sacrifier ceux des générations futures.

Dans ce même contexte, le rapport de Brundtland intitulé *"Notre avenir à tous"* (CMED, 1989) a popularisé ce concept, à partir de 1987, en présentant le développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

En termes plus concrets, il s'agit de développement vraiment durable pour les générations présentes et futures en faisant la balance entre les activités économiques et environnementales pendant qu'il cherche à éradiquer la pauvreté. Donc il ne doit pas compromettre celui des générations futures et, est assis sur trois piliers, lesquels sont :

durabilité économique, durabilité sociale et durabilité environnementale. Chacun est indispensable au développement durable.

3.2. Durabilité Économique

La durabilité économique est l'un des axes structurant le Développement Durable. Selon Yvette (2008), le développement économique durable suppose une capacité à retenir et à attirer les investissements, à assurer la sécurité et la viabilité du capital investi. De plus, l'auteur continue pour avancer que ce type de développement suppose aussi la combinaison de facteurs collectifs et culturels qui rendent possible l'innovation compétitive : l'investissement collectif matériel dans les infrastructures qui aménagent le territoire en rendant plus performant le système de production, et l'investissement collectif immatériel dans la formation et la recherche et dans les services collectifs qui fluidifient les relations et les échanges.

3.3. Durabilité Sociale

Au début des années 1990, sous la direction de Mahbud ul Haq et en référence aux travaux d'A.K. Sen, le PNUD lance le concept de "développement humain". Un concept qui, pendant une décennie, va s'affiner en abordant chacune de ses dimensions à travers la production de rapports annuels au niveau mondial, puis à partir de 1993 de rapports nationaux abordant des thèmes spécifiques (modes de consommation, financement, croissance, problème de genre, sécurité, mondialisation, gouvernance, etc.) (UNDP, 1999).

Selon J-L.Dubois et al. (2001) le développement humain permet aux individus de mieux vivre en accroissant leurs potentialités et leurs libertés. L'objectif central du développement humain est d'assurer à chacun un éventail de choix et d'opportunités. Il s'agit d'une responsabilité collective à l'égard des moins privilégiés d'aujourd'hui et demain dans le monde entier, ainsi qu'un impératif moral pour faire en sorte que le présent ne soit pas l'ennemi de l'avenir.

Le développement humain et les politiques associées visent à accroître la capacité des individus à mieux "fonctionner", c'est à dire à vivre mieux et ainsi à s'épanouir (Sen, 1987, 1993). Dans cette optique, il est lieu de prendre en compte certains facteurs clés du bien-être humain comme (la santé, l'éducation, le droit à l'alimentation) qui sont étroitement liés à l'environnement des individus. Et tout cela a permis de mieux comprendre comment la dégradation de l'environnement constitue une entrave et une atteinte aux capacités, notamment des groupes pauvres et défavorisés. Donc, les individus représentent la véritable richesse d'un Etat-nation, le développement doit donc être le type de procédé conduisant à l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Il a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, et en bonne santé, d'acquérir les connaissances qui les aideront dans leur choix et d'avoir accès aux ressources leur assurant un niveau de vie décent " (PNUD, 1990).

3.4. Durabilité Environnementale

L'une des préoccupations majeures du développement durable est la protection de l'environnement, et en particulier, la régulation des rapports qui existent entre l'homme et la nature afin de limiter les dégradations irréversibles du milieu. La durabilité environnementale peut se résumer par rapport à toute forme d'interventions effectuées dans le milieu visant à la protection de toutes les composantes de l'environnement. Par rapport aux activités industrielles qui se multiplient à outrance, selon l'OCDE (2008) pour pouvoir progresser sur la voie de la durabilité environnementale il faut analyser l'intégralité du cycle de vie des industries (de la production jusqu'à la consommation) afin d'identifier les impacts environnementaux et les responsabilités de chaque secteur.

3.5. Économie Verte

Par rapport aux entreprises de traitement des déchets ou des eaux usées, au domaine de l'insonorisation des bâtiments, ou aux producteurs d'énergie renouvelable et autres, l'économie verte représente l'ensemble de l'activité économique générée par toutes les entreprises produisant des biens et services qui contribuent à éviter, réduire ou supprimer des nuisances pour l'environnement. Dans le cadre d'une économie verte qui est l'un des thèmes clés de la conférence de Rio+20 en juin 2012, les activités économiques sont définies et exécutées prenant en compte de l'écologie ou ces dernières sont considérées n'ayant pas d'impacts négatifs sur l'environnement.

Cette notion donne lieu à la politique de croissance verte qui, elle-même, consiste à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose le bien-être de la population humaine. Ainsi, la croissance verte a pour objectif le devoir de catalyser l'investissement et l'innovation qui étayeront une croissance durable tout en créant de nouvelles opportunités économiques.

IV. Méthodologie

4.1. Revue bibliographique

Cette première étape comprenait la compilation et la consultation de la documentation ayant rapport avec le développement durable notamment les documents relatifs aux stratégies nationales, aux plans, aux politiques, à l'évaluation des besoins en capacités et aux expériences pratiques dans le domaine. Elle a permis d'avoir une meilleure compréhension des facteurs d'intégration du développement durable dans les interventions en Haïti sous ses formes diverses en mettant un accent particulier sur les aspects institutionnels et techniques. Elle a contribué à la révision exhaustive des travaux déjà effectués dans le domaine, à l'acquisition de connaissances approfondies sur la

problématique entourant la thématique, à mieux cerner sa prise en compte sur le plan quantitatif et qualitatif et à mieux orienter le processus de collecte d'informations au niveau des institutions tant à la capitale que dans certaines villes de province ou plus particulièrement au niveau des départements de l'Ouest, du Sud et du Centre. Parmi les documents consultés, il s'avère important de mentionner le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP, 2007), la Réhabilitation de l'Environnement et la Réduction de la Pauvreté en Haïti : les principaux défis à lever et les choix politiques à prioriser, le Post Disaster Needs Assessment (PDNA), le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti: les grands chantiers pour l'avenir, 2010, le Rapport Final sur la Mise en Œuvre du premier document DSNCRP -2008-2010 :Pour Réussir le Saut Qualitatif, 2011, Durabilité et équité :Un meilleur avenir pour tous (PNUD, Rapport sur le développement humain 2011), Innovation for sustainable development (ONU, 2008).

4.2. Critères de choix des départements enquêtés

Les départements enquêtés dans le cadre de ce travail ont été choisis sur la base de leurs caractéristiques topographiques et environnementales ainsi que leur intérêt institutionnel. Il s'agissait des départements de l'Ouest, du Sud et du Centre où des missions ont été planifiées et réalisées en vue de recueillir des informations pertinentes sur la prise en compte du concept « Développement Durable » à travers les interventions des acteurs promouvant le développement. En effet, le département l'Ouest a un grand intérêt institutionnel du fait que de nombreux organismes publics et privés disposent des bureaux centraux définissant le cadre de leurs activités dans les communautés.

Dépendamment du niveau de coopération exigé pour toutes les activités à entreprendre dans la réalisation de ce travail, le choix de ces trois départements (l'Ouest, le Sud et le Centre) a été fait sur une base consensuelle entre le consultant et l'Unité Environnement et Energie du PNUD, responsable du suivi du dossier.

4.3. Identification et catégorisation des principaux acteurs

Sur la base des directives fournies dans les termes de référence de la consultation, les institutions et acteurs ayant rapport avec la thématique de développement durable ont été inventoriés de façon à mieux orienter les travaux de collecte d'informations et de mieux les catégoriser. Cette phase du travail est réalisée sur une base consensuelle avec le PAGE du PNUD dans le souci de prendre en compte les expériences de ces institutions. Tous les outils nécessaires de travail ont été mis à profit notamment la consultation de sites internet et les échanges avec des personnes ressources bien imbues de la thématique et des réalités nationales.

Dans la perspective de recueillir des informations pertinentes sur la prise en compte du développement durable dans les interventions réalisées dans le pays durant ces vingt

dernières années, les acteurs identifiés ont été regroupés en catégories. L'ensemble des acteurs répertoriés est catégorisé comme suit:

- Certaines institutions publiques à savoir quelques ministères clés (MDE, MARNDR, MEF, MPCE, MCFDF, ...) et des associations de Maires effectuant la politique du gouvernement en matière de développement,
- Des représentants des banques et des coopératives de crédit ont été rencontrés afin de requérir certaines informations tenant compte des directives sur lesquelles sont assis les investissements de ces institutions en matière de développement,
- Les organisations de femmes, de jeunes et d'ouvriers ont été prises en compte,
- Les représentants des ONG sur le terrain ont été rencontrés pour tirer la manière dont ces institutions introduisent la thématique « développement durable » dans leur intervention,
- Certaines organisations d'agriculteurs.

4.4. Collecte d'informations auprès des acteurs

Dans le cadre de cette consultation, des enquêtes formelles et informelles, structurées ou semi-structurées ont été conduites auprès des catégories d'acteurs mentionnées plus haut. Des focus groupes sont également organisés avec les représentants de quelques organisations non gouvernementales qui ont des actions sur le terrain. Cette étape a impliqué la mobilisation de plusieurs personnes ressources de manière à garantir la justesse et la représentativité des informations recueillies qui ont permis une meilleure compréhension de la prise en compte du développement durable dans la planification et les interventions au niveau national.

En vue de la collecte des informations auprès des acteurs identifiés, un guide d'enquêtes a été élaboré et utilisé par les membres de l'équipe de consultation. Des questions ouvertes et spécifiques ont été d'une très grande utilité durant des focus groupes en adoptant une approche consensuelle dans les discussions entre les participants. Les questions ont porté essentiellement sur la compréhension des acteurs du concept de développement durable et son intégration, les types d'interventions, les obstacles à sa prise en compte effective, leurs attentes et les propositions susceptibles de réduire les contraintes mentionnées.

4.5. Traitements et analyse des informations recueillies

Les informations collectées ont été dépouillées, saisies à l'aide d'un tableur Excel et traitées en vue de la production de tableaux qui servent à leur interprétation détaillée en vue de l'élaboration du rapport de situation. Ensuite, elles ont été analysées et interprétées sur la base de la description du mandat confié en termes des objectifs poursuivis et des extrants recherchés dans l'optique de la préparation d'Haïti au Rio+20 et d'une description exhaustive de la thématique sous étude.

4.6. Elaboration du rapport de situation

Les résultats des travaux d'études bibliographiques et des informations collectées au cours des consultations, des focus groupes et des enquêtes avaient permis la préparation d'un rapport de situation qui a été soumis au PNUD dans un premier temps et au comité national de suivi du processus de préparation de la participation d'Haïti à la conférence de Rio+20 en juin 2012 pour leurs éventuels commentaires et suggestions. Ces derniers sont intégrés au document qui a été présenté et discuté à l'atelier national de travail qui a eu lieu le 7 décembre 2011 avec la participation d'un très grand éventail d'acteurs.

4.7. Organisation de l'atelier national

En se basant sur le rapport de situation, l'équipe de projet avait organisé une réunion multipartite afin de discuter les différents aspects de l'évaluation nationale des progrès, des écarts restants, des expériences en matière de développement durable et des opportunités relatives aux deux thèmes de la CNUDD sur une base consensuelle. Le succès de cette réunion consultative a résidé dans le grand nombre d'institutions et d'organisations qui y ont pris part et la participation active de leurs représentants aux débats animés portant sur les deux thèmes de la CNUDD. Les principaux participants ont été les représentants bien informés et haut placés des groupes de ministères, d'organisations de la société civile, d'ONG et certains représentants d'institutions internationales. L'atelier national a eu lieu le 7 décembre 2011. Les participants ont été à l'œuvre de plusieurs discussions enrichissantes autour des opportunités offertes par la conférence par rapport aux deux thèmes choisis.

Une attention particulière a été accordée au contenu du questionnaire portant sur l'objectif et les deux thèmes de la CNUDD. Tous les commentaires, remarques et suggestions ont été notés en vue de la rédaction du compte-rendu détaillé de cet atelier de travail et du rapport de synthèse.

4.8. Elaboration du rapport de synthèse

Le rapport de synthèse a été élaboré à la suite de la tenue de l'atelier national multipartite. Il présente le contexte socio-économique et environnemental du pays et un sommaire des informations recueillies sur les progrès réalisés en matière de développement avec un accent particulier sur les avancées au point de vue institutionnel, légal et de la planification. Par ailleurs, il prend en compte les réflexions, analyses et propositions exprimées par les participants à l'atelier national sur les deux thèmes de la CNUDD en juin 2012 en termes d'expériences acquises et des aspirations des acteurs promouvant le développement en Haïti.

V. Présentation des résultats et discussions

5.1. Décision prise à Rio sur la problématique « Développement Durable »

En 2009, durant la 64^{ème} Assemblée générale des Nations Unies il a été décidé d'organiser en 2012 au Brésil, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) autour de deux thèmes spécifiques: « l'économie verte » et « le cadre institutionnel du développement durable ». Tant connue sous le nom de Rio +20, celle-ci marquera le 20^e anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED ; Rio, 1992).

Par rapport à la crise sociale et écologique qui se manifeste de manière globalisée à travers le monde (raréfaction des ressources naturelles avec en particulier le rapprochement du pic pétrolier, changements climatiques, écarts entre les pays développés et ceux en voie de développement, déforestation et perte drastique de biodiversité, insécurité alimentaire, croissance démographique, catastrophes naturelles et industrielles), le développement durable représente la réponse indispensable pour tous les acteurs (acteurs économiques, États, société civile), culturels et sociaux du développement. Il a été convenu que pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément (Principe 4 de la Déclaration de Rio sur l'Environnement, 1992).

De manière succincte, la décision principale prise à la conférence de Rio en 1992 était de promouvoir une masse de changements dans la politique des institutions des pays signataires à encourager le développement durable qui requiert de la croissance économique tout en respectant la balance des activités économiques et environnementales. Donc il a été question de promouvoir le développement dans le contexte de durabilité économique, durabilité sociale et durabilité environnementale.

5.2. Contexte d'Haïti relatif au Développement Durable

5.2.1. Généralités

En tenant compte de la durabilité sociale, la durabilité économique et la durabilité environnementale des projets de développement réalisés en Haïti, aujourd'hui certains problèmes socio-économiques et environnementaux que connaît la population haïtienne ne devraient pas exister. Pour lever les principaux obstacles auxquels est confronté le développement durable, il faut prendre en compte le niveau de pauvreté de la population. En effet, la pauvreté est considérée comme le principal facteur empêchant l'atterrissage du développement durable dans le pays. Le dernier rapport du PNUD sur le développement humain indique que l'indice de développement humain (IDH) en Haïti est de 0.454 (PNUD, 2011).

Depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED ; Rio, 1992), la précarité de la situation socio-économique de la plus grande partie de la population haïtienne ne cesse d'augmenter : ce qui met en question la durabilité sociale des projets de développement réalisés dans le pays. En d'autres termes, on assiste à une augmentation de la pauvreté où beaucoup de gens vivent dans le chômage. Le taux de chômage ouvert estimé à environ 30% pour l'ensemble du pays est plus important en milieu urbain et atteint 62% chez les jeunes de 15-19 ans (DSNCRP, 2007). La pauvreté est extrêmement plus élevée en milieu rural, où l'agriculture est la principale activité et les services de base quasi-inexistants. Les activités agricoles emploient 69% des actifs ruraux occupés dont 25% interviennent dans le secteur tertiaire « commerce, service » (DSNCRP, 2007).

Il n'existe pas presque beaucoup d'autres alternatives en termes d'activités économiques pouvant générer de la valeur ajoutée pour les populations rurales. En s'adonnant uniquement qu'à l'agriculture comme principale activité, ceci a beaucoup joué sur la durabilité environnementale des projets de développement communautaire. Ce qui entraîne les couches les plus défavorisées de la population à leur adonner aux certaines pratiques agricoles non-conservationnistes et/ou certaines exploitations anarchiques de certaines ressources naturelles du milieu ambiant.

Alors la corrélation des trois piliers (durabilité économique, durabilité sociale et durabilité environnementale) sur lesquels est assise la thématique « Développement Durable » dans les projets d'intervention des acteurs promouvant le développement en Haïti, est le premier facteur à mettre en phase pour ressortir le contexte du pays concernant le progrès accomplis en matière de « Développement Durable » en Haïti

5.2.2. Contexte Socio-économique

Haïti fait face à de nombreux défis socio-économiques et environnementaux qui affectent ou retardent les efforts de développement durable à l'échelle du pays. La situation socio-économique est caractérisée par une forte croissance démographique, un faible taux d'éducation de base, un niveau élevé de pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'accès limité aux besoins de base, un taux élevé de chômage, un PIB faible et une mauvaise répartition des richesses. Le système étatique du pays est historiquement faible et souvent fragilisé par les multiples instabilités sociopolitiques qui se sont succédé ces deux dernières décennies. La faiblesse de l'Etat affecte la gouvernance et par conséquent contribue au dysfonctionnement des grands systèmes de développement nationaux. Malgré les efforts engagés par le gouvernement, la décentralisation et la déconcentration des services au bénéfice de la population continuent d'être un défi majeur à relever. Le renforcement des capacités des institutions clés devient impératif, et les politiques nationales de développement durable sont parfois incohérentes, inadaptées et ne répondent pas toujours aux défis existants et aux attentes pertinentes de la population.

Sur le plan démographique, la population de la République d'Haïti estimée en 2005 à 8,763,558 habitants (IHSI, 2005) atteint actuellement, selon les dernières projections (IHSI, 2008), le seuil de 10 millions d'habitants dont plus de la moitié, constituée de jeunes de moins de 20 ans, vivent en milieu rural dans des conditions extrêmement précaires. Elle croît à un taux d'environ 0.8% par an et se concentre particulièrement dans les zones côtières du pays. La densité moyenne actuelle est d'environ 350 hab. /km². Cependant dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, elle peut atteindre plusieurs dizaines de milliers d'habitants au kilomètre carré. Toujours en 2005, le rapport de masculinité était de 93 hommes pour 100 femmes. La répartition de la population du pays par groupe d'âges présentait la structure suivante : les personnes âgées de moins de 15 ans constituaient 37,0%, celles de 15 à 64 ans 58,0% et les 65 ans et plus représentaient 5%.

Durant ces dernières années, d'énormes efforts ont été consentis par les acteurs nationaux et internationaux pour améliorer les conditions de vie de la population. Cependant une grande partie, généralement ceux les plus vulnérables, n'a pas toujours accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation, assainissement, etc.). Par exemple, plus de 60% de la population n'a pas accès à l'eau potable ; 8.5% de logements sont branchés sur le système de distribution d'eau potable (IHSI, 2008) ; dans certaines zones, la couverture des besoins est inadéquate ou insuffisante. Environ le 1/3 de la population ne dispose pas de toilettes adéquates respectant les normes d'hygiène.

Les Nations-Unies estiment qu'Haïti fait partie des 9 pays dont la population va manquer d'eau en 2025 (moins de 1000m³/hab./an). Le secteur eau est en passe à de sérieux problèmes. Ce que l'on appelle la crise nationale de l'eau recoupe diverses réalités assez brûlantes. La majorité des grandes villes d'Haïti sont sujettes à des phénomènes d'inondation à la moindre averse. Une nette diminution des débits des principales sources alimentant en eau potable les centres urbains est constatée.

Selon le MDE (2007), le débit de la source Cerisier par exemple qui alimente Port-au-Prince en eau potable est passé de 3 millions de gallons/jour en 1934 à 250000 gallons/jour en 1988. Les niveaux d'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du pays sont très bas : environ 43% et le taux de couverture en eau potable en Haïti reste le moins élevé de l'hémisphère occidental. La rareté de l'eau est une dure réalité pour les haïtiens particulièrement les couches les plus pauvres de la population.

Par ailleurs, dans le domaine de l'éducation, les grands défis structurels existants affectent le bon fonctionnement du système éducatif haïtien déjà marqué par l'exclusion. L'offre en matière scolaire est historiquement insignifiante ou insuffisante par rapport à la demande et, dans la majorité des cas, les enfants issus de familles pauvres ont généralement accès à une éducation limitée et de faible qualité. Environ 1 million d'enfants entre 6 et 15 ans n'ont pas les moyens nécessaires pour fréquenter l'école. Le cadre physique de fonctionnement des écoles est dans la plupart des cas déplorable. Certains établissements scolaires sont soit sous-équipés, soit détériorés, soit inappropriés, et le tremblement de terre de 2010 n'a fait qu'empirer la situation par la destruction ou la fragilisation de la majorité des infrastructures socio-éducatives dans les zones touchées. De plus, près de 40% de la population de 10 ans et plus ne sait ni lire ni écrire soit 42% des femmes contre

36% des hommes (IHSI, 2005). Si les différences entre les sexes se sont amenuisées au niveau primaire, elles sont encore marquées pour les niveaux plus élevés d'éducation. Actuellement, les garçons passent plus de temps à l'école durant les deux premiers cycles scolaires que les filles. L'espérance de vie scolaire des filles est de 2 ans et 8 mois contre une moyenne générale de 3 ans et 9 mois, selon le dernier rapport sur le développement humain du PNUD. Dans le rapport du DSNCRP du Ministère de l'Economie et des Finances publié en 2007, s'avancent ces chiffres suivant : Seulement 21% de la population de 5 ans et plus aurait atteint le niveau secondaire et à peine 1.1% le niveau universitaire. Pour continuer la plus part des écoles ne disposent pas de locaux adéquats et sont sous-équipées ; par rapport au recensement scolaire de l'année 2003, il y a 5% des écoles qui sont abritées dans une église ou sous une tonnelle ; 58% ne disposent pas de toilettes et 23% ne sont pas approvisionnées en eau.

L'accès à l'eau dans l'Aire métropolitaine/Ouest est seulement de 19 % tandis que dans le centre du pays il atteint 70%. Les Haïtiens plus pauvres et vulnérables, dont le nombre est estimé à plus de la moitié de la population, devront faire face à l'impact du changement climatique qui met en péril la production agricole et la sécurité alimentaire. L'haïtien pauvre est particulièrement exposé à un ensemble de maladies (diarrhée, dysenterie, malaria etc.) qui peuvent être associées à des facteurs de risque environnemental. Ainsi, l'Environnement constitue un socle important de ce grand édifice de développement à construire pour combattre la pauvreté en Haïti. Les problèmes environnementaux doivent être abordés de manière holistique pour la réduction de la pauvreté.

De plus, moins de 50% de la population a accès aux soins de santé, qui dans la plupart des cas ne sont pas de bonne qualité et sont mal repartis étant donné que ces services sont fournis en grande partie par le secteur privé. L'éloignement et l'accès difficile compliquent la situation pour les communautés rurales qui sont desservies à plus de 70% par les organisations non gouvernementales. Le taux de mortalité maternelle est passé de 523 à 630 pour 100000 naissances vivantes pour la période de 2001 à 2006, selon EMMUS IV repris par DSNCRP, 2011 (MPCE). De plus, le taux de mortalité infantile est de 57 pour 1000, celui le plus élevé des Caraïbes et de l'Amérique latine et dont les principales causes de la mortalité infantile demeurent les diarrhées, les infections respiratoires aiguës et la malnutrition. Il existe 1 médecin pour plus d'un millier d'habitants et les infrastructures sanitaires sont insuffisantes, inadéquates et inexistantes en certains endroits. Bien que le dernier rapport (2011) sur le développement humain montre que l'espérance de vie moyenne de la population haïtienne à la naissance soit passée à 62 ans, la plus faible de l'Amérique, les défis relatifs aux soins sanitaires de qualité et accessibles à tous vont sans doute perdurer et pourront peut-être s'aggraver, se compliquer avec l'apparition d'épidémies accidentellement introduites comme c'est du cholera.

Près de 3.3 millions d'haïtiens vivent aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire chronique (CNSA/FEWSNET, décembre 2008), dont plus de 80% en milieu rural. Selon les résultats préliminaires de la récente enquête de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire/CNSA, 45.2% des ménages se trouveraient en insécurité alimentaire, dont 8.2% en insécurité alimentaire sévère. Le pourcentage est plus élevé en milieu rural (49.6%) qu'au milieu urbain (39.9% en zone de Port-au-Prince, 34.6% dans les autres

zones urbaines). Le déficit de production alimentaire rend le pays nettement dépendant des importations de produits. Ainsi, pour éradiquer l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015 tel que le prévoit l'objectif # 1 des ODM, il est sans doute important de rappeler que les stratégies de subsistance et de sécurité alimentaire des pauvres dépendent fortement et directement de la santé des écosystèmes naturels ou modifiés et de la diversité des biens et des services écologiques que ceux-ci peuvent leur procurer.

Le chômage ouvert en Haïti a atteint un taux assez préoccupant, touchant plus de 30% de la population active, dont les jeunes de 15 à 19 ans (65%) en sont généralement les principaux affectés. La migration interne (75,000/an en moyenne) à la fois cause et effet du chômage contribue constamment à en étendre l'ampleur. Cette situation constitue un problème social majeur que le gouvernement doit sans cesse travailler à résoudre. Il existe un lien étroit entre le taux de chômage dans le pays, la pauvreté et la délinquance généralisée observée à l'échelle du pays. Le commerce informel constitue la source d'emplois principale pour les femmes, et le secteur agricole représente le plus grand pourvoyeur d'emplois (51%) notamment pour les gens en milieu rural et près de 70% de la population en dépend notamment pour sa subsistance. Les transferts d'argent (800 millions de US\$/an) de la diaspora représentent une part importante dans l'économie des ménages haïtiens et constituent à côté du commerce informel et de l'agriculture l'une des sources substantielles de revenu pour la population en chômage.

Le RDH estime que 56.4 % de la population d'Haïti est multi-dimensionnellement pauvre. Les Haïtiens plus pauvres et vulnérables, dont le nombre est estimé à plus de la moitié de la population, devront faire face à l'impact du changement climatique qui met en péril la production agricole et la sécurité alimentaire. L'haïtien pauvre est particulièrement exposé à un ensemble de maladies (diarrhée, dysenterie, malaria etc.) qui peuvent être associées à des facteurs de risque environnemental. Ainsi, l'Environnement constitue un socle important de ce grand édifice de développement à construire pour combattre la pauvreté en Haïti. Les problèmes environnementaux doivent être abordés de manière holistique pour la réduction de la pauvreté.

Pays appauvri de l'hémisphère nord-américain, Haïti a enregistré un PIB per capita par an de 361 US\$ en 2003. Le rapport d'évaluation des besoins post-désastres (PDNA, 2008) a pointé l'évolution négative du PIB national dont les principaux contributeurs sont l'agriculture (secteur primaire) et la construction-le commerce (secteur secondaire) ayant subi une chute de près de 50% durant les deux dernières décennies. Malgré la contribution significative de l'agriculture dans le relèvement macro-économique du pays, des dommages de l'ordre de 229 millions de dollars américains (CNSA/FEWSNET, décembre 2008) ont été enregistrés dans le secteur en raison des intempéries cycloniques qui se sont abattues sur Haïti. Le séisme du 12 janvier 2010 a aggravé la situation économique en engendrant des dégâts estimés à 7,804 millions de dollars américains. En 2010, le PIB réel a diminué de 8% tandis que le taux d'inflation a augmenté de 13% (MEF, 2010). Le tableau 1 ci-dessous présente de façon synthétique l'évolution des principaux indicateurs économiques et financiers d'Haïti entre 2003 et 2009.

Tableau 1. Haïti : principaux indicateurs économiques et financiers

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance du PIB réel au %	0,4	-3,5	1,8	2,3	3,4	1,2	2,9
Taux d'inflation (%) fin période	37,8	21,7	14,8	12,4	7,9	19,8	-4,7
Solde global du gouvernement central (incluant dons) % du PIB	-3,5	-2,5	-0,7	-1,4	0,2	-2,9	-4,1
Variation en % de la monnaie au sens large (données de début de période) incluant les dépôts en devises étrangères	39,8	9,1	20,3	9,1	4,8	17,7	11,0
Variation en % du taux de change moyen annuel de la gourde au dollar (Variation négative =appréciation)	49,3	-1,8	-1,9	6,6	-9,8	2,3	4,5
Réserves brutes (en million de \$ EU)	38,8	54,5	70,6	125,7	544,7	707,8	947,5
Réserves brutes (en mois d'importations de l'année précédente)	1,2	1,4	1,4	1,8	2,3	3,0	3,7

Source : MEF ; BRH, Notes sur la situation macroéconomique, mars 2010.

Selon les données de la Banque mondiale (2009), entre 2004 et 2008, le pays a réalisé un taux de croissance économique de 1.4%, estimé à 1.3% pour l'exercice 2007-2008 par IHSI. En dépit de cette croissance relative, une fraction considérable de la population (78-80%) vit avec moins de US\$ 2 par jour. L'exportation totale du pays est en forte régression tandis que les importations annuelles sont en nette hausse durant cette dernière décennie.

En effet, classé 158^e sur 187 pays, Haïti a réalisé un léger progrès ces trois dernières décennies, bien que non significatif, en termes de développement humain. Selon le dernier rapport (2011) sur le développement humain mondial, son IDH est passé de 0.316 en 1980 à 0.456 en 2011 (tableau 2). Le programme de scolarisation des enfants a effectivement joué dans l'augmentation de l'IDH de ces dernières années consécutives sans pour autant que les conditions du bien-être de vie de la population ne sont pas vraiment augmentées.

Tableau 2. Evolution de l'IDH en Haïti de 1980-2011

Année	1980	1990	2000	2005	2009	2010	2011
IDH	0,332	0,397	0,421	0,429	0,449	0,449	0,454

Cependant, si des mesures concrètes plurisectorielles et multidimensionnelles de développement ne sont pas adoptées et appliquées, il est possible que cet indice aura chuté

durant les années à venir en raison de nombreux facteurs, notamment le processus d'appauvrissement et de dégradation des conditions de vie de la population déjà vulnérable, l'occurrence de catastrophes naturelles et les perturbations sociopolitiques récurrentes. D'autres éléments de taille contribueront certainement à catalyser le processus, en particulier la faiblesse et l'incohérence des politiques publiques en matière de développement socio-économique, les disparités grandissantes en matière de bien-être socio-économique et les inégalités de plus en plus disproportionnées dans la répartition et la gestion des richesses nationales (2% des plus riches détiennent 26% du revenu national global alors que 20% des plus pauvres partagent 1.4% du revenu national).

5.2.3. Contexte environnemental

Une bonne gestion de l'environnement est indispensable pour la réduction de la pauvreté et la relation pauvreté-environnement doit être constamment présente à l'esprit et figurer au centre de l'action pour achever les ODM et les objectifs liés à l'éradication nationale de la pauvreté et le développement durable. La gestion non durable des ressources naturelles et l'utilisation irrationnelle de l'espace relatives aux conditions socio-économiques précaires de la population, les catastrophes naturelles qui prédisposent la fragilité du milieu, la pression démographique etc., sont en quelque sorte les principaux facteurs d'explication de la situation environnementale inquiétante qui existe en Haïti. Durant ces trois dernières décennies, la situation environnementale de la République d'Haïti a pris une tournure alarmante et préoccupante. La couverture forestière est réduite à un rythme spectaculaire et inquiétante passant de près de 30,000 km² à l'époque précolombienne, de 17,500 km² aux environs de 1920, de 11,000 km² dans les années 70 à moins de 500 km² aujourd'hui. En d'autres termes, la couverture forestière est passée de 20% en 1978 à 4.5% en 1990 à moins de 2% aujourd'hui (RDH, 2009). Toutes les statistiques disponibles dénotent l'occurrence d'une situation très pessimiste : entre 1990 et 2000, Haïti a perdu 44% de ses forêts. La productivité de l'ensemble des forêts en Haïti a été estimée à 6,3 millions de m³ dont 6,0 millions de m³ pour l'énergie.

L'exploitation non contrôlée des ressources ligneuses pour l'énergie et la construction, favorisée par l'absence historique de gouvernance environnementale, la recherche de nouveaux espaces agricoles et la précarité socio-économique, est à la base de ce déclin. Le bois et le charbon de bois continuent d'être les principaux combustibles utilisés dans la cuisine par la majorité de la population. La demande en bois énergie dépasse largement (plus de 60%) la capacité naturelle de régénération et de croissance des vestiges forestiers restants. Les composantes de l'environnement étant interconnectées, les conséquences de la déforestation abusive en Haïti sont multiples et affectent différents secteurs de la société haïtienne.

La diminution de la couverture végétale est fondamentalement liée aux coupes anarchiques d'arbres pour la production du charbon de bois. Les ressources ligneuses sont aussi pour alimenter les circuits de commercialisation planches, de bois d'œuvre (Ebénisterie, charpenterie) et de combustible de chauffage (Boulangerie, Blanchisserie). Face à la

précarité des conditions socio-économiques des habitants en milieu rural, la fabrication du charbon de bois est l'une des principales activités des familles.

Selon le recensement de 2003, la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson est le charbon de bois en milieu urbain (68,5% de ménages) et en milieu rural, c'est le bois et la paille (91% de ménages). 93% de la population utiliserait des combustibles. La majorité de la population haïtienne continue à dépendre du bois pour satisfaire ses besoins en énergie. Haïti couvre annuellement environ 72% de ses besoins énergétiques grâce aux ressources locales, formées principalement par le bois de feu et le charbon de bois (66%), mais aussi la bagasse et l'hydroélectricité (4% et 2% respectivement), selon une étude menée par le MDE/BME en 2005. Les effets de la pratique énergétique nationale sur de nombreuses années affectent plus particulièrement l'environnement. L'abattage inconsidéré des arbres et le défrichage des lots boisés pour produire des combustibles ligneux contribuent au déboisement et favorisent la désertification, l'envasement des réservoirs, les glissements de terrains et les inondations, aggravant ainsi la pénurie de combustibles. La production du charbon constitue une activité qui a des conséquences néfastes pour l'environnement. En raison de la destruction du couvert végétal, la vitesse des eaux de ruissellement s'accroît et la capacité d'absorption du sol diminue, ce qui a pour effet de réduire les réserves d'eau souterraine.

Les zones côtières reçoivent la plus grande partie des eaux de pluie qui ne peuvent infiltrer le sol. Celles-ci apportent avec elles toutes sortes de déchets qui se déposent au fond des rivières et des mers sous forme de sédiments. Ce phénomène perturbe la vie des espèces végétales et animales des écosystèmes marins et aquatiques et finit même par mettre leur existence en péril. Ainsi, aujourd'hui, la tortue marine particulièrement l'espèce *Dermochelys coreacea*, le lambi (*Strombus sp.*) et le lamantin (*Trichechus manatus*) sont des espèces menacées. Le phénomène d'érosion côtière rend aussi les côtes plus vulnérables à l'impact de submersion marine et d'inondation.

La dégradation des ressources naturelles et la perte de la biodiversité représentent une constante menace pour les conditions d'existence de la population en général avec des conséquences désastreuses sur les systèmes agricoles qui mettent à mal toute stratégie de sécurité alimentaire pour réduire la faim et la pauvreté.

L'environnement rural haïtien est en dégradation accélérée, avec comme résultats les plus directs le déboisement et l'érosion. L'impact indirect est significatif, reflété par une diminution de la productivité agricole. Le niveau de la production agricole est très faible, comparé à la croissance galopante de la population. Avec la coupe d'arbres et le défrichage des terres marginales faites par les populations, 25 des 30 principaux bassins versants en Haïti sont aujourd'hui dénudés et les sols fortement affectés par l'érosion. Etant un pays montagneux dont 2/3 des régions rurales comprennent des pentes de plus de 20%, Haïti souffre d'une très forte érosion. En conséquence, durant les dix dernières années, la productivité agricole a décliné entre 0,5 et 1,2 % par an, selon le MDE (2007) dans le document intitulé « La Réhabilitation de l'Environnement et la Réduction de la Pauvreté en Haïti.

La dégradation physique est caractérisée par une érosion hydrique évolutive (laminaire, griffe, rigole et ravine), les mauvaises pratiques de préparation des sols (piquage sur pente élevée, défriche-brûlis), les mouvements de masse occasionnant des affleurements majeur, les cas d'érosion sur berges occasionnant des pertes de sols considérables. Quant à la dégradation chimique, elle est liée à l'épuisement des éléments nutritifs au niveau des parcelles. Elle est consécutive aux impacts négatifs du ruissellement et du lessivage, aux manques de restitution de la fertilité. Une dégradation biologique imputable à la perte de la macro et la micro biodiversité locale et par la diminution progressive de la teneur en matière organique au niveau des parcelles, notamment sur les pentes fortes. La combustion fréquente de la biomasse (brûlis) et la réduction significative des arbres à haut pouvoir antiérosif au niveau des pentes contribuent à accentuer cette dégradation.

Les pratiques culturales contribuent à la dégradation de l'environnement, puisqu'elles ne sont pas de nature à maintenir la fertilité des sols, qualité indispensable pour une production durable. D'une façon générale, l'usage du sol sans aucune méthode de gestion de fertilité et sans apport des fertilisants chimiques tend à diminuer la capacité des sols. De plus, la pratique de cultures sarclées sur forte pente et du brûlis contribuent à la dégradation des sols qui se manifeste par une baisse des rendements. Les inondations dues aux cyclones ou aux pluies de forte intensité, accentuée par la dégradation des bassins versants suite aux mauvaises pratiques culturales facilitent le lessivage en progression des sols.

En effet, le brûlis reste une pratique agricole très adoptée par les agriculteurs et particulièrement dans les mornes où l'accessibilité est plus difficile et le travail de la terre plus pénible. Les sols sont sujets à des phénomènes accélérés et généralisés d'érosion. L'érosion est un des facteurs principaux de la dégradation des sols en Haïti. Elle diminue le rendement agricole des terres et représente une grande menace pour la sécurité alimentaire du pays. Les zones cultivées sur des terrains inaptes à l'agriculture sont estimés entre 20 et 30 % de la surface du pays selon un rapport de la Banque Mondiale. Environ 1600 TM/ha/an sont perdus du fait de l'érosion (Environ 400 camions bascules de pertes de terre sur 10,000 m²).

D'un autre côté, Haïti est un pays extrêmement vulnérable sur le plan environnemental. Cette vulnérabilité est amplifiée par le processus accéléré de la dégradation des bassins versants stratégiques, l'augmentation de la fréquence des ouragans, le changement climatique, la suppression des fonctions et services écosystémiques, etc. Dans un rapport de l'USAID (2007) sur la vulnérabilité environnementale d'Haïti, l'urbanisation non planifiée, l'accroissement démographique et les désastres naturels s'additionnent pour caractériser le niveau de vulnérabilité environnementale du pays.

Le phénomène du changement climatique constitue également un grand défi à relever dans le processus de développement durable en Haïti, en termes de ses effets sur les différentes composantes de l'environnement naturel et socio-économique. Selon un rapport (2011) réalisé par une agence britannique sur les risques de vulnérabilité de 170 pays aux effets

du changement climatique, Haïti se place en 7^e position dans la catégorie des pays extrêmement vulnérables au changement climatique.

La dégradation des terres représente un autre problème environnemental majeur qui affecte considérablement le processus de développement local en Haïti. Les pratiques agricoles (62% du territoire) inappropriées, la déforestation et le surpâturage (18% du territoire) sont en grande partie responsables de cette situation. D'après les estimations du Ministère de l'Agriculture (2005), près de 20% des terres cultivées sont impropres à l'agriculture. Des études sur la vulnérabilité environnementale d'Haïti révèlent que 25 des 30 bassins versants du pays subissent un processus avancé d'érosion, dans certains cas irréversible, allant jusqu'à 80% sur les sols calcaires. Les pertes de sols annuelles sont évaluées à plus de 36 millions de tonnes (PDNA 2008).

Selon certaines études, les terres agricoles sont déjà exploitées au-delà de leur capacité de charge, et par conséquent deviennent de moins en moins productives et s'épuisent. Des estimations montrent que quelque 10 millions de m³ de sédiment et environ 30 millions de tonnes de sol issus de l'érosion sont transportés chaque année vers l'aval en provenance des parcelles agricoles et des versants vulnérables, occasionnant ainsi l'eutrophisation des plans d'eau et des zones côtières.

Le rapport (2011) sur le développement humain considère la dégradation de l'environnement comme un obstacle majeur à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables.

Haïti est, en effet, un pays en situation d'extrême vulnérabilité face aux aléas naturels, et en proie à de croissantes menaces complexes, fruit de l'interaction entre menaces naturelles aggravées par la dégradation de l'environnement, les taux très élevés de pauvreté et de vulnérabilité sociale de sa population et des problèmes de gouvernance et de manque de maîtrise de l'espace rural et urbain. Les Haïtiens pauvres sont de plus en plus exposés aux effets des catastrophes naturelles en raison de la forte densité de la population et de son accroissement important, des migrations, de l'urbanisation aveugle, de la dégradation du milieu et des changements climatiques. En effet, les principaux facteurs de vulnérabilité en Haïti sont directement liés aux conditions de pauvreté et aux processus de dégradation de l'environnement.

5.3. Progrès accomplis

5.3.1. Généralités

Le Sommet de Río de 1992 a marqué un tournant décisif dans les approches de conservation des ressources naturelles, de protection de l'environnement et de développement. Il a mis en lumière la nécessité d'œuvrer à un développement et à une croissance qui soient harmonieux avec la conservation de la nature de telle sorte que

l'utilisation des ressources par les générations actuelles ne compromette pas leur utilisation par les générations futures. Ainsi, cet événement qui a réuni le plus grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement va générer d'importantes retombées dont les impacts transcendent le niveau national.

A la faveur de ce sommet, différentes conventions environnementales furent adoptées par les pays, des mécanismes financiers furent mis en place et une grande mobilisation autour des questions environnementales en particulier et de développement durable en général a été réalisée. Il a créé un momentum tel que, pour donner suite aux décisions adoptées, beaucoup de pays ont modifié leur architecture gouvernementale en y intégrant des ministères dont la mission est spécifiquement liée aux questions d'environnement et de développement durable.

En d'autres termes, il a amené des changements majeurs dans les mentalités et, dans la dynamique des idées promues par ce sommet, des avancées substantielles ont été observées à l'échelle mondiale par rapport aux approches de développement. Ces changements globaux nés de Río ont entraîné Haïti dans leur sillage. En effet, confronté à une double problématique intrinsèquement associée-la dégradation de l'environnement et la pauvreté- le gouvernement d'Haïti a été au cœur des questions débattues lors de ce sommet. D'importantes mesures furent prises pour donner suite aux différentes décisions adoptées à Río.

S'il est clair aujourd'hui que les résultats tardent encore à se matérialiser et s'il y a eu peu de progrès en matière de conservation de ressources naturelles, de protection de l'environnement et de lutte contre la pauvreté, force est de reconnaître que des avancées assez significatives découlant directement du Sommet de Río ont été obtenues sur les plans politique, institutionnel, législatif. De nos jours en Haïti, la notion de développement durable est retrouvée dans presque tous les discours que ce soit du côté des institutions gouvernementales que des organisations de la société civile qui comprennent tous la nécessité de le prendre en compte dans leurs activités.

L'évaluation des progrès accomplis en Haïti en matière de développement durable a été réalisée sur la base de trois principaux aspects : le cadre institutionnel national ayant rapport avec la thématique, les documents stratégiques nationaux élaborés et les résultats des entrevues avec des acteurs provenant d'une large gamme d'institutions et organisations rencontrés durant la collecte d'informations.

5.3.2. Avancées sur le plan institutionnel

Avant le sommet de Río, les questions environnementales étaient peu présentes ou ont été dispersées à travers l'imbroglio institutionnel qui caractérisait le secteur. En effet, tant au niveau du secteur public que de la société civile ou de la coopération internationale, peu d'attention était accordé à l'environnement. Les responsabilités liées à sa protection et à sa réhabilitation étaient réparties entre plusieurs entités : Ministère de l'Agriculture des

Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication. Les différents mandats et les compétences de ces ministères se chevauchaient et ne permettaient pas toujours une répartition claire des responsabilités même si les destinées du secteur étaient régies principalement par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) qui étaient à la fois en charge de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles.

A l'échelle de la société civile, seules quelques rares organisations très localisées et non représentées à l'échelle nationale existaient et essayaient de promouvoir la prise en compte des questions relatives à l'environnement et au développement durable dans les grandes décisions politiques. Les résultats de leurs actions bien que très importants étaient trop maigres, trop sporadiques et trop dispersés pour provoquer un impact réel et peser sur ces décisions. Quant aux agences de la coopération internationale, peu d'entre elles étaient spécialisées et, par conséquent, peu de ressources étaient allouées aux projets d'environnement proprement dit.

Le premier changement majeur post-Río a été la création en 1995 du Ministère de l'Environnement comme institution étatique en charge de l'environnement. Avec la création de ce ministère, le ton était donné et cette décision a constitué une avancée très importante. Selon le rapport préparé par L'Unité de Coopération Internationale en Environnement et L'Unité Juridique du Ministère de l'Environnement (Droit de l'Haïtien à vivre dans un Environnement Sain : Les Avancées de 1986 à 2011), le MDE définit, met en œuvre et assure le suivi de la politique nationale de l'environnement. Il a également des responsabilités pour le suivi de la conformité en matière d'obligations de Haïti dans le cadre des Conventions internationales comme la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques, la Convention sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la Sécheresse (CLD), la Convention 5 de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs), la Convention de Bâle sur le Mouvement Transfrontière des Produits Chimiques Dangereux et le Protocole de Montréal etc. En d'autres termes, Haïti a signé et ratifié toutes les conventions et traités ayant rapport avec la thématique. Parmi les autres avancées, on peut citer la création au sein du MDE du Programme d'Action pour la Gestion de l'Environnement (PAGE) avec l'appui du PNUD, de l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV) qui ont déjà entrepris plusieurs initiatives, la mise en branle l'Unité Nationale de Coordination des ONG (UCAONG) et du Centre National d'Informations Géo Spatiales CNIGS) au MPCE et le Comité Interinstitutionnel d'Aménagement du Territoire (CIAT).

Dans la foulée de la mise en place du Ministère de l'Environnement, un ensemble d'organisations environnementales de la société civile ont été créées. Dans le même temps, les agences de coopération et les bailleurs ont commencé à s'intéresser aux questions environnementales. Aujourd'hui, le pays compte en plus du Ministère, plusieurs organisations environnementales dont une plate-forme comptant une vingtaine

d'organisations en son sein, des agences de coopération disposant d'unités environnementales, des tables sectorielles traitant de différentes thématiques environnementales. En résumé, en comparaison avec la situation qui prévalait dans le secteur à la fin des années 80, le cadre institutionnel a beaucoup évolué depuis le sommet de Río.

5.3.3. Avancées dans la législation et la planification nationale

Sur le plan législatif, la confusion dans les rôles et les mandats des institutions en charge de la gestion de l'environnement avant la création du Ministère de l'environnement a fait que le secteur dispose aujourd'hui encore d'un cadre légal qui n'est pas unifié. En dépit de ses faiblesses, il faut reconnaître que Río a permis de faire des avancées en terme de législation et de régulation environnementale même si des efforts restent encore à faire. En effet, avant le Sommet sur le Développement Durable de Río, bien qu'il existait une abondance d'outils légaux (conventions, lois, décrets, arrêtés, etc.) traitant directement et indirectement des ressources naturelles, ces outils étaient partiels, épars, centralisés et très souvent peu actualisés et inadaptés.

Depuis Río et à la faveur de cet événement, le corpus légal environnemental a amélioré sensiblement et substantiellement. Haïti a ratifié les trois conventions majeures de Río. En effet, Haïti est partie prenante aux conventions de lutte contre la désertification, sur la biodiversité et sur les changements climatiques et en dépit de la situation d'instabilité et de modicité des ressources disponibles, il y a des efforts qui sont faits pour les mettre en œuvre. La ratification de ces conventions constitue incontestablement des avancées qui sont venues enrichir la législation haïtienne portant sur l'environnement et les ressources naturelles. Elles offrent un cadre réel d'actions pour la gestion et la protection de l'environnement. En outre, depuis 2006 le pays est doté d'un décret cadre portant sur la gestion de l'environnement bien que certaines instances prévues ne soient pas encore fonctionnelles.

Sur le plan des programmes et actions, à la faveur des conventions de Río, le pays a élaboré un ensemble de documents de politique et de plans nationaux. Le document majeur qui, aujourd'hui encore, demeure la principale référence de toutes les interventions du secteur est le Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) élaboré en 1998. De ce plan ont découlé plusieurs projets régionaux et nationaux. D'autres documents de politique ont aussi foisonné depuis la création du Ministère de l'Environnement. Ils portent notamment sur l'énergie, la réduction de la pauvreté, la dégradation des terres, la gestion des bassins versants, la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques. A titre d'exemples, on peut citer : la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) en deux versions 2007 et 2011, le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (les grands chantiers pour l'avenir, 2010), le Plan d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA), le Plan National pour la Gestion des Risques et Désastres (PNGRD), le Plan Stratégique pour la refondation d'Haïti et le Plan d'investissements Prioritaires (PLIP) pour ne citer que ceux-là. Ces deux derniers découlent de l'évaluation des dégâts par le séisme du 12 janvier 2010 communément

appelé PDNA. Il faut ajouter qu'un effort substantiel a été fait pour que le budget national reflète les politiques prioritaires définies dans le DSNCRP. Actuellement, l'environnement qui constitue l'un des axes majeurs du développement durable est l'une des priorités du gouvernement Martelly/Conille. Dans sa déclaration de politique générale devant le parlement haïtien, le Premier Ministre avait mis l'accent sur le niveau élevé de dégradation des ressources naturelles du pays et les engagements pris par l'Etat Haïtien pour garantir un développement durable à travers une gestion rationnelle de ces dernières de manière à réduire drastiquement la fracture environnementale observée dans le pays. Là encore, il s'agit d'une avancée significative qui traduit la volonté des dirigeants haïtiens à œuvrer pour un développement durable.

S'il est difficile de mesurer leur impact puisque les indicateurs environnementaux sont au rouge, il y a lieu de mentionner que de nombreux programmes et projets sont mis en œuvre à travers le pays à partir de la signature des conventions de Río. A titre d'exemple, ces dernières années des projets financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial, bras financier de ces conventions, sont mis en œuvre et des fonds de plus en plus conséquents sont alloués au pays par ce mécanisme. A ce titre, on peut citer le projet de renforcement des capacités pour la gestion durable des terres (GDT), le projet d'établissement d'un système national d'aires protégées financièrement soutenable (SNAP), le projet de Réduction des Conflits d'Utilisation d'eau dans le bassin versant du Fleuve Artibonite par l'élaboration d'un Programme d'Action Stratégique Multifocal et le projet d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les zones côtières qui sont tous exécutés avec l'appui du PNUD et d'autres projets du GEF exécutés par d'autres agences, la BID par exemple.

En outre, au fil des années, on a observé un changement de profil dans les projets financés par les bailleurs. En effet, une étude des leçons apprises dans la mise en œuvre des projets environnementaux réalisée par le PNUD en 2010 révèle qu'au fil des années les approches ont vraiment évolué. Selon les résultats cette étude, les projets/programmes de conservation des ressources naturelles purement sectoriels, c'est-à-dire ne s'attaquant qu'à un secteur uniquement (ex : reforestation, eau et assainissement, conservation des sols et lutte contre l'érosion, microcrédit) sont désormais plus rares. En effet, la plupart des interventions sont multisectorielles et appliquent des stratégies intégrées, c'est-à-dire qu'elles mènent des actions sur de nombreux fronts simultanément afin de tenter d'appréhender globalement la problématique.

Les projets/programmes de développement local ou encore d'aménagement de bassins versants agissent tout aussi bien sur le plan du développement de la production et de la commercialisation agricole, de l'énergie, de la réduction de la vulnérabilité aux risques et désastres, de la gouvernance locale, la gestion de l'eau, le renforcement des capacités, etc. Il s'agit d'apporter une amélioration générale de l'environnement naturel, économique et social.

S'il est évident que les bailleurs les plus importants adoptent désormais une approche plus programme que projet, les plus petites organisations, même si elles se cantonnent souvent à l'approche projet, agissent elles aussi presque systématiquement sur plusieurs fronts. C'est ainsi qu'il est donc quasiment impossible de voir aujourd'hui des

projets/programmes de reforestation pure par exemple, sans qu'ils soient associés à des possibilités de génération de revenu, à des aspects de renforcement organisationnel, etc.

Par ailleurs, on observe aussi que, de plus en plus, les projets de développement ont une composante environnementale importante et les bailleurs comme la BID, le FIDA, la Banque Mondiale, l'Union Européenne et l'USAID pour ne citer que ceux-là exigent de plus en plus que la mise en œuvre de moyens et grands projets soit précédée d'études d'impact environnemental, témoignant du coup du poids de ces considérations dans les approches de développement depuis Río. L'acceptation par tous les ministères de cette mesure directement liée à la prise en compte du développement durable traduit sans équivoque la volonté des instances étatiques à honorer les engagements pris à Rio en 1992 et constitue une avancée significative dans le domaine.

Ces approches visent donc à considérer le facteur environnement dans les activités de développement et, inversement, les problèmes environnementaux ne sont plus considérés comme des entités isolées dont les solutions devraient être strictement environnementales sinon qu'ils font partie d'un tout et, comme tel, doivent participer du processus de lutte contre la pauvreté et de développement. Elles constituent sans aucun doute des avancées qui sont en parfaite adéquation avec les idéaux de développement durable découlant du Sommet de Río.

5.3.4. Compréhension du concept « Développement Durable » par les acteurs

En Haïti, par rapport aux interventions en cours dans le domaine du développement par certains organismes qui sont considérés comme des acteurs devant promouvoir le développement durable dans le pays, le concept de développement durable n'est pas tellement bien compris au point que certains d'entre eux ignorent les engagements qui ont été pris par les états ayant participé à la Conférence de Rio en 1992. En conséquence, la prise en compte de la gestion et de la protection de l'environnement dans les interventions de ces acteurs en matière de développement n'est pas systématique et demeure très timide voire inexistante dans beaucoup de cas. Ces organismes sont répertoriés en trois grands groupes : les organisations de la société civile (OSC) ; les organisations non-gouvernementales (ONG) et les institutions publiques (IP) qui elles-mêmes englobent les différentes branches de l'Etat appelées à planifier et à réaliser le développement sur tout le territoire national.

En effet, au niveau de ces trois grands groupes, il n'existe pas de méthode stratégique claire et de mécanisme institutionnel adopté dans le processus d'intégration du concept de développement durable. Dans la conception généralisée de cette thématique, le fil conducteur réside dans la prise en compte de la gestion et de la protection de l'environnement à travers l'évaluation technique des impacts environnementaux des projets avant leur mise en œuvre. En d'autres termes, il faut promouvoir un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Pour la majorité des acteurs rencontrés, le

développement durable est plutôt perçu comme étant uniquement lié à la durabilité des projets à effectuer et au changement de la situation socio-économique des bénéficiaires plus particulièrement des couches défavorisées. Très peu d'acteurs consultés ont tenu compte de l'évaluation technique des impacts environnementaux des projets sur l'avenir des générations futures dans leurs domaines d'intervention, avant leur mise en œuvre.

A travers les entrevues, il ressort qu'il n'existe pas un cadre institutionnel devant orienter et assurer le suivi de l'intégration du concept « Développement Durable » dans les interventions des différents acteurs. En conséquence, il y a toute une pluralité de définition du concept de la part des acteurs rencontrés en Haïti. Le contexte général de la compréhension du concept est présenté ci-dessous à travers un tableau résumant les types de définition recensés et le pourcentage du grand groupe d'acteurs correspondant à chaque type.

En effet, au niveau des institutions enquêtées, 14% des IP, 31% des ONG et 27% des OSC traduisent le développement durable comme étant la durabilité des projets. Pour 14% des IP, 23% des ONG et 12% des OSC, le développement durable est plutôt le changement de la situation socio-économique des gens. Et, seulement 29% des IP, 15% des ONG et 12% des OSC avancent qu'il ne faut pas compromettre l'avenir des générations futures en répondant aux besoins actuels du développement (tableau 3).

Tableau 3. Types de définition du concept « Développement Durable » recensés

Définition du Développement Durable	Pourcentage du grand groupe d'Institutions ayant adopté des types de définition au Développement Durable		
	Institutions Publiques	ONG	Organisations de la Société civile
Durabilité des projets	14%	31%	27%
Changement de la situation socio-économique des gens	14%	23%	12%
Tout développement qui ne met pas en péril les générations futures	29%	15%	12%

Durant les travaux de l'atelier multipartite, les participants ont également proposé plusieurs définitions du développement durable dont les plus importantes étaient :

- Un développement endogène pour le bien-être des générations présentes et futures ;
- Un concept pertinent à adapter à la réalité sociale, économique, politique et environnementale du peuple haïtien ;
- Le fait d'éduquer les gens sur l'utilisation des ressources naturelles ;
- Un ensemble de mécanismes viables visant à changer les conditions socio-économiques de la population à l'intérieur d'un plan d'aménagement du territoire ;
- Tout ce qui a rapport avec la protection de l'environnement ;

- Tout type de développement qui prend en compte de l'éducation, l'économie, le social, l'environnement et la politique au profit des communautés actuelles sans compromettre les intérêts des communautés futures.

5.3.5. Intégration du concept par les acteurs

En Haïti, les stratégies d'intervention des acteurs en matière de développement pour aborder la problématique de développement durable paraissent à nos jours très ambiguës. De nombreux organismes intervenant dans le domaine du développement ont réalisé beaucoup d'activités visant l'atténuation des impacts de la dégradation de l'environnement. Selon ces organismes, la prise en compte de la notion développement durable dans leurs activités communautaires se fait à travers des interventions relatives à la protection de l'environnement, soit directement (à travers les projets de conservation des sols, de reboisement, d'assainissement, de conservation de la biodiversité, d'agriculture biologique, d'aménagement des bassins versants et des séminaires) soit indirectement (à travers les projets d'éducation, santé, création d'emplois, adduction d'eau potable, transformation des denrées agricoles et autres).

Suivant les statistiques issues des enquêtes menées auprès des institutions, 58% des OSC, 62% des ONG et 29% des IP respectivement effectuent des interventions directes (conservation des sols, reboisement, assainissement, conservation de la biodiversité, agriculture biologique, aménagement des bassins versants et des séminaires) sur la protection de l'environnement ; et 5% OSC, 8% ONG et 5% IP effectuent des interventions indirectes (éducation, santé, création d'emplois, adduction d'eau potable, transformation des denrées agricoles) sur la protection de l'environnement.

Le tableau 4 donne le pourcentage des trois grands groupes d'institutions déjà décrits en Organisation de la Société Civile (OSC), Organisations Non-Gouvernementales et les Institutions Publiques pour illustrer la manière dont ils introduisent la notion de développement durable dans leurs domaines d'intervention respective directement ou indirectement liées à la protection de l'environnement.

Tableau 4. Intervention directe ou indirecte des institutions sur la protection de l'environnement pendant les deux dernières décennies

Institutions	Pourcentage du grand groupe d'institution intervenant directement ou indirectement sur la protection de l'environnement	
	Intervention directe	Intervention indirecte
OSC	58%	5%
ONG	62%	8%
IP	29%	5%

En absence d'un cadre institutionnel fonctionnel qui s'occupe directement de la problématique du développement durable, de nombreuses directions techniques enquêtées de la population des institutions ciblées pour évaluer les progrès réalisés dans le domaine de développement en Haïti pour les deux dernières décennies écoulées, conçoivent le développement durable aux projets (comme conservation des sols, aménagement des ravins, assainissement et autres) effectués pouvant atténuer la dégradation de l'environnement.

Durant l'atelier de travail, il ressort quela prise en compte du développement durable dans les projets d'intervention est faite à travers:

- La participation locale dans l'identification et la réalisation des projets et programmes ;
- Le renforcement de la capacité économique des communautés locales qui exercent des pressions sur les ressources naturelles ;
- Le suivi de l'application du décret cadre de janvier 2006 et du programme d'appui à l'environnement (PAE) ;
- La promotion de l'éducation environnementale et de l'énergie renouvelable propre ;
- La création du SNAP (Système National d'Aires Protégées) et de l'ONEV (Observatoire National sur l'Environnement et la Vulnérabilité) ;
- La gestion des risques et des désastres et dans le programme de gestion des déchets biologiques. A travers des programmes d'agroforesterie ;
- Le respect des conventions ;
- La promotion de l'égalité des genres dans les projets de développement ;
- Le choix des cultures adaptées
- La réalisation d'études d'impacts sur l'environnement avant de procéder au financement de certains projets ; et,
- La structuration et le renforcement des organisations communautaires.

Le tableau 5 présente les statistiques des directions techniques du grand groupe des institutions enquêtées qui se déclarent de prendre en compte l'évaluation technique des impacts environnementaux des projets de développement, et leur prise en charge s'il s'agit d'impacts négatifs, avant leur mise en œuvre.

Tableau 5. Etude d'impacts environnementaux des projets

Pourcentage du grand groupe d'institution qui a pris en compte de l'évaluation technique des impacts environnementaux des projets	
Institutions	Pourcentage d'organismes évaluant les impacts environnementaux des projets avant leur mise en exécution
OSC	4%
ONG	15%
IP	19%

Alors, seulement 19% des IP, 15% des ONG et 4% des OSC ont l'obligation de faire l'évaluation technique des impacts environnementaux des projets et bien que la tendance soit effectivement faible par rapport aux études techniques d'impacts environnementaux

qui devaient se tenir à chaque fois les projets de développement vont être exécutés par les acteurs intervenant en matière de développement en Haïti, par contre les institutions Etatiques sont tendancieusement plus ou moins à l'ordre de promouvoir le Développement Durable pendant qu'elles tiennent en compte à chaque fois l'évaluation technique des impacts environnementaux dans leurs projets d'intervention. Cela justifie en partie la faible promotion du développement durable en termes de son introduction à travers les projets d'intervention qui sont entrain d'être exécutés dans le pays depuis la mise en vigueur du concept « Développement Durable » par les Nations Unies.

5.4. Les principales contraintes au développement durable

Le cadre institutionnel du développement durable en Haïti n'est pas encore effectif pour traduire la conception de ce que les acteurs doivent entreprendre pour promouvoir réellement le développement durable tel que perçu par la CNUDD. Ce cadre institutionnel doit tenir compte de la gestion et de la protection de l'environnement, ainsi que du seuil élevé de pauvreté de la population haïtienne.

Actuellement, le pays compte plus de 9.6 millions d'habitants dont environ 5 millions vivent en milieu rural (DSNCRP, 2007). Selon les résultats de l'ECVH en 2001 repris par (DSNCRP, 2007), 56% de la population haïtienne, soit 4.4 millions d'habitants sur un total de 8.1 millions, vivent en dessous de la ligne de pauvreté extrême de 1\$ US PPA par personne et par jour. Sur 10 personnes, environ 7.6 étaient considérées pauvres ne disposant pas 2 \$ US PPA par personne et par jour (tableau 6).

Tableau 6. Pauvreté et extrême pauvreté en Haïti

Indice en nombre d'habitants		Nombre de personnes	
Extrêmement pauvres (moins de 1\$ dollar PPA/ jour)	Pauvres (moins de 2 \$ dollars PPA/jour)	Extrêmement pauvres	pauvres
56%	76%	4 450 000	6 200 000

Source ECVH et EBCM repris par (DSNCRP, 2007)

Suivant les résultats des enquêtes et des travaux en atelier, le niveau élevé de pauvreté de la grande majorité de la population haïtienne est considérée la principale contrainte au développement durable durant ces deux dernières décennies. D'autres contraintes à l'intégration au développement durable dans les programmes et projets en Haïti identifiées par les acteurs ont été les suivantes:

- La faiblesse de l'Etat pour faire faire le suivi institutionnel des projets ;
- L'incapacité de la société civile à trouver les ressources financières suffisantes pour efficacement intervenir dans le domaine de développement ;
- Le problème de contrôle des ONG ;

- La faiblesse du cadre légal sur de la gestion et la protection de l'environnement mise en avance par certaines institutions comme une contrainte au développement durable ;
- La prolifération des ONG ;
- Le manque de ressources humaines compétentes,
- Le problème d'approche genre,
- Le problème d'insalubrité et les systèmes fonciers.

Durant les travaux de l'atelier, les participants ont ajouté les points suivants :

- La non-prise en compte des principaux besoins de la population à travers les interventions et le manque de coordination entre les acteurs impliqués dans les domaines du développement ;
- Le problème d'instabilité politique ;
- Les faibles investissements consentis dans le secteur agricole et le développement limité de la technologie ;
- L'absence d'une institution responsable de la thématique et absence d'une réelle conscience citoyenne ;
- La non-intégration des sociologues dans les projets et programme de développement ;
- Le non respect des engagements des pays développés en vers les pays en développement ;
- Le problème de la corruption est aussi un obstacle au développement durable en Haïti ;
- Le problème genre n'est pas pris en compte dans les projets de développement ;
- Manque de coordination, d'évaluation et de suivi des actions des institutions non-étatiques et manque d'harmonisation et de cohésion dans les politiques publiques sectorielles ;

Le tableau 7 présente les principales contraintes incriminées par les grands groupes d'institutions concernées relatives à la mise en œuvre de certains projets liés au développement durable.

Tableau 7. Inventaire de principales contraintes par les acteurs

Contraintes	Pourcentage des organismes ayant été identifiés certaines contraintes au Développement Durable		
	IP	ONG	OSC
Ressources financières	29%	8%	38%
Education	19%	38%	10%
Faiblesse de l'Etat	14%	23%	19%
Intervention non-contrôlée des ONG	10%	8%	
Cadre légal de la Gestion et Protection de l'Environnement	5%	8%	5%

La faiblesse de l'état mentionnée par 14% des institutions publiques, 23% des ONG et 19% des OSC met en évidence le problème de la planification à long terme (par l'Etat) pour réguler les interventions des acteurs de développement dans le pays. Quelque soit le type de contrainte considéré, il est perçu par la majorité des acteurs sur le terrain comme dérivé de la précarité de la vie socio-économique du peuple haïtien. Les défis à relever sont énormes. Lors des discussions pendant les enquêtes, les acteurs ont été mis l'accent sur une approche de planification à long terme pour mettre en dérouté le rythme accéléré de la paupérisation.

5.5.Attentes des acteurs

Les attentes des acteurs sont nombreuses. Leurs expériences sur le terrain leur apportent beaucoup d'informations en termes d'appuis nécessaires à palier les contraintes auxquelles est confronté le développement durable à travers les projets d'intervention qui sont entrain d'être réalisés dans le pays. Les exigences du contexte dans lequel se trouve la population sont énormes. En plus des cataclysmes naturels qui ont été dévastés le pays (principalement les dégâts des ouragans en 2008 et le tremblement de terre du 12 janvier 2010), les conditions socio-économiques s'empirent.

Durant les travaux d'enquêtes, les principales attentes exprimées par les acteurs ont été :

- L'appui des bailleurs pour financer et rejoindre les projets communautaires ;
- La conscientisation de l'approche genre au niveau de tous les secteurs d'activités ;
- L'intégration et la participation des communautés dans le processus d'identification des problèmes et de recherche de solutions y relatives;
- L'aménagement de l'espace ;
- La mobilisation de ressources financières;
- L'obtention des prêts sérieux au lieu de dons ;
- Des alternatives pour les gens dont les activités dégradent l'environnement ;
- La formation de cadres techniques sur la gestion de l'environnement ;
- La formation des agriculteurs dans les pratiques durables d'exploitation des ressources naturelles ;
- La transformation des déchets organiques en biogaz en vue de réduire la pression sur les arbres ; et
- La planification à long terme des interventions par l'Etat haïtien.

Les attentes les plus fréquentes de ces acteurs sont essentiellement :

- La campagne d'éducation de masse pour la population ;
- Le contrôle des interventions des ONG ; et
- Le renforcement des institutions étatiques.

Le tableau 8 ci-après présente les niveaux d'attentes principales des acteurs concernant les appuis nécessaires qu'ils ont suggérés pour les aider à relever les défis s'opposant à la prise en compte du Développement Durable dans leurs domaines d'intervention.

Tableau 8. Principales attentes des acteurs relativement à la CNUDD

Principales attentes des organismes	Pourcentage des organismes ayant souhaité la prise en charge de certaines attentes par la CNUDD		
	IP	ONG	OSC
Campagne d'éducation de masse	33%	46%	62%
Contrôle des interventions des ONG	14%	-	-
Renforcement des institutions étatiques	48%	15%	12%

Quant aux participants à l'atelier national, ils espèrent que la conférence de Rio+20 en juin 2012 permettra :

- De mettre en place des antennes du Ministère de l'Environnement dans les différentes institutions œuvrant dans le développement y compris les collectivités territoriales et les organisations ;
- D'intégrer l'Education Relative à l'Environnement (ERE) au niveau formel et non formel dans les curricula de l'école haïtienne ;
- De mettre en place un système de gestion environnementale dans les entreprises et de renforcer des tables de concertation à l'échelle départementale et communale ;
- La création des cadres légaux pour le développement durable et la réalisation des études d'impacts environnementaux des projets doivent être lieu avant tout processus d'exécution ;
- L'implication de la masse paysanne dans le processus de développement durable et l'établissement des unités de renforcement du système de reboisement ;
- La sensibilisation intensive de la population sur le concept de développement durable et promouvoir la conservation de la biodiversité ; et,
- La mise en place d'unités environnementales sectorielles pour l'intégration du développement durable dans les programmes et projets.

De nombreuses transformations sociales, économiques et politiques qui ont été produites durant ces vingt dernières années: (la non maîtrise des effets de la crise économique internationale de 1980 à 1982, l'instabilité politique interne qui en est résulté avec l'effondrement du régime politique, le processus de libéralisation brutale démarré en 1987 et l'embargo commercial de 1991/94 imposé par la communauté internationale) ont d'énormes conséquences sur l'augmentation de la pauvreté de la population haïtienne.

L'intégration systématique du développement durable dans les interventions à l'échelle régionale et nationale constitue un défi méthodologique considérable (Crowley et Risse, 2011). A coté de l'évaluation environnementale qui représente un outil important susceptible de favoriser la durabilité d'initiatives publiques stratégiques dès l'étape de la planification, les aspects sociaux et économiques doivent être pris en compte. Alors, la promotion du Développement Durable en Haïti mérite la planification à long terme de l'Etat Haïtien avec des collaborations de la part de la communauté internationale pour s'asseoir sur des plans quinquennaux et mêmes centenaires pour construire effectivement de

l'économie verte basée sur la durabilité économique, la durabilité sociale et la durabilité environnementale.

VI. Analyse des résultats

L'objectif de Nations Unies est de susciter l'engagement et d'évaluer les progrès réalisés de ce qui a été pris comme décision dans le sommet de la terre par la CNUED en 1992. A travers ce qui a été avancé comme démarches et activités entreprises par les institutions étatiques, les organismes privés et d'autres organisations de la société civile, il y a lieu aujourd'hui de parler de progrès timides accomplis en matière de développement durable en Haïti.

Les résultats des enquêtes démontrent qu'en Haïti, très peu d'organisations de la population des institutions rencontrées comprennent convenablement la thématique « Développement Durable » tel que perçue par la CNUDD. Les gens ont plutôt tendances à intervenir à travers des projets directement ou indirectement liés à la protection de l'environnement au lieu de prendre en compte de façon systématique l'évaluation technique des impacts environnementaux des projets avant leur mise en œuvre. Il y a lieu d'énumérer les points faibles du cadre institutionnel du développement durable en Haïti comme le manque de vulgarisation du concept par l'organe chargé de le promouvoir à partir de la CNUED, le non-respect des engagements pris par d'autres états signataires de cette convention et l'absence de certaines structures qui devaient être prévues pour faire valoir les engagements pris dans le sommet de la terre. Pour atténuer certaines contraintes élucidées et d'autres qui ne sont pas mentionnées, la réalisation de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable en 2002 et celle prévue pour 2012 à Rio constituent des efforts des acteurs concernés à travailler dans une logique commune pour faire respecter tous les engagements pris en ce qui concerne la Déclaration des Nations Unies sur le Développement et l'Environnement (CNUED, 1992).

La République d'Haïti est le pays le plus pauvre de l'Amérique latine et de la Caraïbe. Après le séisme du 12 janvier 2010, les conditions socio-économiques de la population haïtienne qui étaient déjà difficiles se sont empirées et empêchent même aux acteurs de développement d'atterrir efficacement plusieurs projets qui pourraient être bénéfiques à l'atténuation de la pauvreté en Haïti. Il faut, toutefois, admettre que la hausse des prix internationaux des denrées alimentaires repris en 2011 après les records observés en 2008 représente l'un des facteurs qui limitent considérablement les progrès en matière de développement durable dans les pays en voie de développement qui sont les plus pauvres (Wodon, 2011).

Après la première Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992, plusieurs structures ont été créées par l'Etat haïtien en vue d'assurer le cadre institutionnel du concept « Développement Durable » prôné par les Nations Unies. En dépit du manque de moyens économiques de l'Etat haïtien à assurer effectivement le fonctionnement des structures mises en place, certains progrès ont été accomplis. Malgré l'exécution de beaucoup de projets de développement dans le milieu écologique haïtien, la situation économique s'est aggravée avec la catastrophe du 12 janvier 2010, le plus puissant qui a frappé le pays depuis 200 ans. Selon le rapport publié par le MPCE "Plan

d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti, l'impact humain du séisme du 12 janvier 2010 est immense. Environ 1,5 million de personnes, représentant 15% de la population nationale, ont été affectées de façon directe. Pour continuer, plus de 220000 personnes, selon les autorités nationales, ont perdu la vie et 300000 blessés. Mille trois cents établissements scolaires et cinquante hôpitaux ont été détruits et environ 1,3 million de personnes vivent dans des abris provisoires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Beaucoup d'investissements sont entrain d'être exécutés dans le pays, beaucoup de dons de la communauté internationale viennent en aide à la population. Si la situation post-sismique exige la recherche et l'obtention des dons, mais, comment sont-ils acheminés par la communauté internationale à l'Etat haïtien? Il faut dire que la majorité des dons venant de l'extérieur ne sont pas entrées directement dans les caisses publiques. L'Etat Haïtien dispose de très faibles moyens économiques pour subvenir aux besoins de la population. La valeur totale des dommages et des pertes causées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 est estimée à 7,9 milliards de dollars ce qui équivaut à une diminution d'un peu plus de 120% du produit intérieur brut du pays par rapport à l'exercice fiscal 2008/ 2009 (MEF, 2010).

Actuellement en Haïti, le développement durable exige que tous les acteurs œuvrant dans les domaines du développement prennent en charge la dégradation de l'environnement comme une priorité en vue d'assurer l'intégralité et la fonctionnalité de tous les écosystèmes. La création du Ministère de l'Environnement (MDE) était un pas important dans les efforts de l'Etat haïtien à protéger, gérer et garantir un environnement sain à la vie des populations rurales et urbaines du pays. Cependant, les capacités de ce ministère à remplir ses fonctions de manière effective restent et demeurent limitées car les ressources techniques et financières qui lui sont allouées par le gouvernement haïtien sont trop faibles pour produire un impact substantiel. Il est souhaitable que la communauté internationale continue à honorer ses engagements à long terme en accompagnant valablement le pays dans sa refondation. Il est demandé aux partenaires internationaux d'Haïti de se mobiliser pour aider le pays à répondre financièrement à cette situation d'urgence sociale et économique dont il est assujetti. Pour ce faire, il s'avère opportun de créer des emplois, reloger les sinistrés, mettre en place des infrastructures scolaires de base et d'éducation supérieure et freiner l'urbanisation anarchique par le biais des collectivités territoriales dans le but de promouvoir le développement durable.

De plus, l'état haïtien a déjà entrepris des actions en ce qui a trait au développement durable. Le programme visant à améliorer les interventions des ONG, la création de certaines structures ayant des rôles actifs dans l'environnement et d'autres activités nécessitant des moyens et fonds qui devaient être alloués à leur bon fonctionnement sont autant de bons exemples qui méritent d'être consolidés. Face à la complexité de la situation socio économique difficile découlant du séisme du 12 janvier 2010 en Haïti et les dégâts causés par les pays industrialisés en termes d'augmentation des risques aux changements climatiques auxquels le pays est très exposé de par sa localisation géographique, d'importantes mesures doivent être adoptées en vue d'arriver à la concrétisation du développement durable.

L'atelier de travail du 7 décembre dont un résumé succinct se trouve en annexe du présent rapport a été une occasion favorable pour les participants de soulever des aspects importants notamment la nécessité d'étudier des alternatives en vue de la mise en application de manière effective de la notion de développement durable par la grande majorité des acteurs œuvrant dans les domaines du développement en Haïti, l'exigence d'une fiscalité environnementale sous forme de taxe environnementale selon le principe pollueur/payeur, la signature du Protocole de Kyoto par les grands pays. La prise en compte des points sus mentionnés et d'autres ont été à la base des suggestions faites durant une journée réussie de travail.

Vingt ans après le Sommet sur le développement durable de Río, il est toujours difficile d'évaluer avec exactitude son niveau d'influence en Haïti. Mais il n'en demeure pas moins que les résultats sur le terrain sont bien maigres par rapport aux attentes et aux espoirs soulevés par cet événement en dépit des avancées substantielles observées à différents degrés. Une analyse sommaire du niveau d'intégration des considérations du sommet dans les politiques publiques révèlent une grande faiblesse qu'il y a lieu de prendre en compte pour inverser la tendance à la dégradation de l'Environnement, à l'amenuisement des ressources naturelles et à la pauvreté. Il est devenu donc important de réfléchir sur la meilleure manière de faire atterrir les idéaux de Río pour œuvrer véritablement pour un développement national durable et, corollairement, améliorer les conditions de vie de la population.

Cette réflexion tombe dans un contexte particulier de la vie nationale. Le pays vient de procéder au renouvellement de ses dirigeants politiques et le nouveau gouvernement d'Haïti a défini de nouvelles priorités qui ont suscité beaucoup d'attentes. Pour la première fois, l'environnement constitue l'un des axes majeurs de ces priorités. Mais, au-delà de la question environnementale, les autres priorités du gouvernement sont tout à fait en ligne avec les grands objectifs devant concourir au développement durable tel que promu par Río. Il s'agit, outre l'environnement, de l'éducation, de l'état de droit, de l'emploi et de l'énergie.

Vingt ans plus tard, fort de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des recommandations du sommet de Río de 1992 et à l'heure de définir de nouvelles perspectives de développement durable pour les années à venir, ces priorités demeurent actuelles non seulement pour Haïti et pour d'autres pays en développement. Les recommandations générales et spécifiques qui découlent des conclusions tirées des entrevues avec les principaux acteurs et l'analyse d'un ensemble de documents stratégiques de l'état doivent contribuer à ouvrir la voie à l'adoption de mesures adéquates et efficaces dans l'optique de la matérialisation des priorités définies.

VII. Conclusions

D'intenses efforts ont été consentis par les instances étatiques haïtiennes pour incorporer la notion de développement durable dans les mécanismes de planification, d'intervention et de développement. Depuis la mise en vigueur de la Convention de Rio, les institutions publiques, les organismes de développement et les organisations de la société civile en Haïti ont, dans un sens ou dans l'autre, fait de ce concept la toile de fond de leurs actions communautaires de développement. Cependant, malgré ces efforts, il faut admettre que les acteurs nationaux (et internationaux) font face à de grands défis d'intervention et d'opération dans l'intégration et l'application systématique des principes de développement durable. L'une des faiblesses majeures est que le concept n'est pas suffisamment bien appréhendé par les instances de développement et par conséquent le développement durable, vu sous ses différentes dimensions, est dans certains cas mal approché dans les initiatives de développement.

En vertu du contexte généralisé du développement durable, il est décrit en fonction des approches que pour de nombreux acteurs qui travaillent pour faire le développement que les deux thèmes de la CNUDD à savoir, « l'économie verte » et le « cadre institutionnel du développement durable » ne sont pas systématiquement pris en compte dans la conception des projets d'intervention qui sont entrain d'être réalisés dans le domaine de développement en Haïti. Le contexte actuel en Haïti offre une occasion favorable pour faire de l'environnement une source de création d'emplois en induisant les idéaux de ces acteurs dans le fil conducteur des connaissances sur la croissance verte. Les représentants des institutions enquêtées et la majorité des participants à l'atelier national ont clairement exprimé leur bonne volonté à prendre en compte le développement durable dans leurs projets d'intervention.

Il ressort des travaux entrepris qu'un faible pourcentage d'institutions réalise des études d'impacts environnementaux des projets avant leur exécution. De plus, il n'existe pas d'instance institutionnelle fonctionnelle devant assurer la définition des mécanismes d'intégration du concept dans les programmes et projets en Haïti de telle sorte que c'est uniquement la bonne volonté des acteurs qui conditionne la prise en compte d'engagements pris par l'état durant la conférence de Rio en 1992. L'application d'engagements pris par l'état ne saurait être livrée à la bonne volonté des acteurs provenant de différents secteurs sans une appropriation réelle du concept et en absence d'un mécanisme adéquat de suivi et de régulation qui doit définir certains indicateurs de contrôle.

Alors il paraît évident de mettre en place des structures institutionnelles visant à réglementer les interventions qui sont entrain d'être réalisées en matière de développement dans le pays. L'institution choisie devra rédiger le cadre légal de la protection et gestion de l'environnement. La méconnaissance ou l'ignorance de la conception généralisée de la thématique « Développement Durable » par les acteurs intervenant en matière de développement en Haïti, traduit le concept comme étant des projets pouvant atténuer la dégradation environnementale comme (reboisement,

conservation des sols, aménagement des versants) sans pour autant tenir en compte de l'évaluation technique d'impacts environnementaux d'autres projets qu'ils sont effectués.

Cependant, malgré le vide institutionnel et le manque de connaissance en la matière, certains organismes et institutions ont pu prendre en compte même de façon timide certains aspects du développement durable dans leurs projets et programmes à travers le pays. En ce sens, la durabilité économique et sociale des interventions et la protection environnementale sont intégrées dans la conception et l'exécution des activités de façon à limiter leurs impacts négatifs sur les générations futures. Plusieurs projets et programmes respectant les principes de base du développement durable ont été répertoriés à travers le pays. Depuis la conception de ces projets qui est réalisée suivant une approche participative, une évaluation environnementale est exigée couplée d'une analyse économique et sociale des activités. Malheureusement, le nombre de projets qui ont suivi ces étapes cruciales au développement durable reste et demeure très limitée.

Par ailleurs, la majorité des acteurs qui interviennent à travers le pays ne sont pas bien imbues des expériences et leçons apprises provenant de plusieurs travaux réalisés à travers le pays. En effet, les expériences enrichissantes en matière de développement durable ne sont pas inventoriées de façon à les mettre à la disposition des différents acteurs qui peuvent les reproduire aisément si les conditions locales de leur réalisation sont semblables. En conséquence, la capitalisation de ces expériences nationales qui sont en parfaite harmonie avec les réalités locales est faite de manière très insignifiante. Donc, il y a une nécessité urgente de répertorier les bonnes expériences et leçons apprises du pays en la matière de manière à construire un référentiel viable devant servir de guide aux acteurs. Au cours de leur répliation, ces expériences pourront subir des améliorations en vue de remplir toutes les conditions du développement durable d'autant plus que les organismes et institutions détiennent de forts potentiels de reproduction.

Le niveau élevé de pauvreté des masses rurales et urbaines dans le pays dénoté dans le dernier rapport sur l'indice de développement humain et la problématique de l'énergie particulièrement dans les villes constituent également des obstacles majeurs à l'intégration du développement durable dans certaines activités particulièrement au niveau des zones reculées. Les orientations données à cette problématique ne bénéficient pas d'assez de suivi de la part des entités étatiques qui n'arrivent pas à appliquer convenablement les lois et règlements en la matière.

Face à certaines contraintes principales au développement durable, il est question de mettre l'accent sur l'amélioration des conditions socio-économiques difficiles de la population haïtienne. Alors les attentes majeures et celles issues du côté des acteurs ayant été participés à l'atelier national (campagne d'éducation de masse, contrôle des interventions des ONG, renforcement des capacités des institutions étatiques, renforcement des cadres légaux, réalisation des études d'impacts environnementaux des projets, mise en place des unités environnementales sectorielles pour l'intégration du développement durable dans les programmes et projets) exprimées par les organismes travaillant dans le domaine de développement sont immenses par rapport à la réalité du pays.

VIII. Recommandations

8.1. Recommandations générales

En termes de recommandations générales en vue d'améliorer la prise en compte du développement durable, il y a d'abord une nécessité urgente de renforcer les institutions étatiques (notamment les ministères et les collectivités territoriales) afin de pouvoir contrôler non seulement les interventions des projets de développement qui se font dans le pays mais aussi pour réaliser l'éducation de la masse paysanne sur les conséquences néfastes que peuvent avoir les mauvaises pratiques environnementales. De ce fait, il s'avère nécessaire que les autorités haïtiennes élaborent et adoptent un cadre légal de développement durable qui fixe les priorités nationales, établit les lignes à suivre et définit les stratégies nationales à appliquer en matière de développement durable.

De plus, étant donné l'importance du développement durable dans les prises de décision et les interventions multisectorielles à travers le pays et la connaissance limitée du concept par les acteurs, les instances concernées doivent développer des mécanismes de communication et de partage d'informations sur la notion de développement durable au bénéfice des différentes agences déconcentrées de l'Etat et des organisations de la société civile dont les capacités doivent être renforcées. Ainsi, pour mieux appréhender le concept de développement durable à travers les institutions chargées de travailler dans les domaines de développement dans le pays, il faut soit mettre sur pied le Conseil National sur le Développement Durable (CNDD) soit activer le fonctionnement d'une structure déjà existante sur le plan légal qui sera chargée de définir le cadre institutionnel visant à introduire systématiquement le développement durable dans les projets d'intervention. Les faiblesses institutionnelles existantes constituent un handicap majeur à l'intégration et l'application de la notion du développement durable par les acteurs. Cette instance devra également établir des mécanismes appropriés de suivi de l'intégration du développement durable des programmes et projets sur la base d'indicateurs bien conçus et acceptés par les différents acteurs.

En accord avec les partenaires internationaux, l'état haïtien doit établir des visions à long terme à travers des programmes et des projets touchant les contextes sociaux, politiques et économiques afin de tenir compte réellement les problèmes de suivi auxquels est confronté l'introduction du développement durable dans les projets d'intervention qui sont entrain d'être exécutés dans le pays. Par conséquent, il s'avère important voire urgent d'élaborer et d'appliquer des stratégies politiques bien pensées susceptibles de garantir la coordination des interventions de tous les acteurs. Les plans d'interventions à long terme incluront les objectifs en matière de développement durable qui sont clairement définis pour le pays avec des mises à jour périodiques afin de fixer les priorités.

Il s'avère crucial de préciser que ces plans qui permettront de canaliser les investissements doivent être conçus en étroite collaboration avec les communautés locales dans l'optique de mieux cerner les réalités régionales et communales dans le pays. La participation des organisations internationales dans l'élaboration des plans de développement communaux,

régionaux et nationaux est fortement recommandée en lieu et place de la conception unilatérale de leurs propres projets pour aider Haïti. Une telle approche permettra de faire passer Haïti de l'état de société de subsistance à une société moins dépendante directement de certaines ressources naturelles, ce qui mettra en cause de nouvelles opportunités au bien-être des couches les plus défavorisées de la population haïtienne dont le niveau de pauvreté sera drastiquement réduit. Les instances nationales de décision et de développement doivent consentir beaucoup plus d'efforts pour renforcer et implémenter les cadres de priorités nationales adressant les défis sociaux et économiques (genre, pauvreté, éducation, etc.) de développement durable, tels que décrits dans les objectifs du millénaire de développement.

Par ailleurs, l'encadrement et la formation des jeunes sur des thèmes qui peuvent servir de pôle pour le développement durable sont recommandées, mettre des moyens à disposition des pays en développement pour faire de l'éducation axée sur l'environnement et formation universitaire de jeunes cadres pour ces pays dans certains domaines appropriés à la gestion de l'environnement. De façon concrète, il faut introduire des cours sur la gestion de l'environnement dans les écoles primaires et secondaires avec des modules spécifiques dont le but serait de promouvoir la protection et la gestion de l'environnement aux individus dès l'enfance à l'adulte.

En vue de capitaliser sur les expériences nationales en matière de développement durable, il faudra à la fois réorienter la formation de base des cadres et renforcer leurs capacités au sein des différentes institutions. Il faudra non seulement des formations sur les différentes disciplines concernées par la problématique de la gestion durable des ressources naturelles (sols, agriculture, écologie, économie, sociologie, politiques publiques), mais aussi sur des sciences de synthèse développées suivant une approche systémique illustrée par des études de cas.

L'état doit jouer convenablement son rôle de leader et travailler en partenariat avec tous les acteurs concernés pour changer les conditions socio-économiques des masses défavorisées et mettre en place des infrastructures pour une base économique au développement durable. En ce sens, il faut mettre en place des dispositions structurelles et financières visant à exploiter d'autres formes d'énergies (par exemple de l'énergie électrique) en alternative des exploitations anarchiques de la coupe des arbres pour l'utilisation du bois de feu. Cela pourra diminuer la pression exercée par la population sur les couverts végétaux déjà considérés en très faible pourcentage relativement à la problématique de la dégradation des ressources naturelles.

Compte tenu des liens étroits entre la pauvreté, l'environnement et le développement durable, des décisions politiques et institutionnelles fortes, viables et congruentes sont nécessaires pour adresser les vrais obstacles à la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles en Haïti. Une telle démarche doit mettre l'accent sur l'intégration, la participation et l'engagement de tous les acteurs concernés par la problématique en vue de l'harmonisation du processus et de la faisabilité des mesures qui seront adoptées sous le leadership avisé de l'état.

Les participants ont suggéré la création d'un organisme indépendant pour prendre réellement en compte les impacts environnementaux négatifs, la mise en place d'un tribunal spécial pour traiter la problématique environnementale, la réalisation de débats publics sur le développement durable en utilisant la masse des médias pour qu'il y ait une meilleure connaissance et une bonne compréhension du développement durable, le traitement des alternatives pour une fiscalité environnementale sous forme de taxe environnementale selon le principe pollueur/payeur, la mise à jour de la législation haïtienne relative à l'environnement, la réalisation d'une campagne permanente d'éducation environnementale ciblant toutes les couches de la population et la mise en place de systèmes de formation pour des diplômés universitaires en développement et sur des thématiques stratégiques prioritaires du ministère de l'Environnement telles que la gestion des bassins versants, la gestion des zones côtières, l'aménagement du territoire intégrant la dimension environnementale, les changements climatiques et la biodiversité.

9.2 Recommandations spécifiques

Les recommandations spécifiques par rapport aux deux thèmes de la conférence de Rio en juin 2012 sont décrites ci-dessous. Tout d'abord, par rapport au cadre institutionnel du développement durable, les membres de la délégation haïtienne doivent proposer l'élaboration et l'adoption de mécanismes concrets en vue du renforcement des capacités des institutions nationales qui interviennent sur la thématique notamment les ministères et autres organismes déconcentrés qui doivent être en mesure de définir des indicateurs de suivi et de vérifier leur application systématique à travers les différentes interventions dans le pays. L'identification de la structure la plus appropriée sera faite par les autorités gouvernementales avec la participation des autres secteurs clés de la vie nationale. De plus, des mesures doivent être envisagées en vue de garantir le respect scrupuleux des pactes internationaux en rapport avec la thématique par tous les pays.

Les participants à l'atelier de travail ont préconisé:

- Le renforcement des capacités des structures spécialisées par la mise en place d'un système de gestion environnementale dans les entreprises et de tables de concertation à l'échelle départementale et communale ;
- Le financement d'activités concrètes et durables ;
- Le renforcement des capacités du gouvernement pour le suivi de la mise en œuvre des accords et conventions internationaux ;
- L'exigence aux grandes puissances de respecter les règles relatives à la protection de l'environnement ;
- L'établissement d'unités environnementales sectorielles pour l'intégration du développement durable dans les programmes et projets ;
- La promotion de la formation de cadres dans le pays dans le domaine; et,
- La mise en place d'un fonds spécialisé pour aider les institutions œuvrant dans le domaine du développement durable.

En ce qui concerne l'économie verte, les interventions doivent axer autour des cinq (5) points énumérés ci-dessous.

I- Appui soutenu aux efforts de reforestation dans les pays en développement

La situation du patrimoine forestier est de plus en plus inquiétante à l'échelle mondiale et dans les pays en développement où le phénomène prend des proportions proprement alarmantes. En Haïti, la situation est de plus en plus préoccupante. Au fil des années, le pays a vu son potentiel forestier diminuer de manière drastique passant de 20% au début des années 1960 à moins de 10 % dans les années 1980/1990 et aujourd'hui celle-ci ne dépasserait pas 1,5 % du territoire national.

Par rapport à l'acuité du problème, il est important que Río +20 réaffirme sa préoccupation par rapport à cette problématique. A cet effet, Haïti suggère qu'un instrument fort soit mis à la disposition des pays pour faire face à ce problème. En ce sens, nous proposons qu'un protocole traitant de la question soit adjoint à la convention sur la biodiversité (CBD). Ce protocole serait muni d'un mécanisme financier qui appuierait les efforts des gouvernements pour juguler ces problèmes en mettant l'accent sur l'augmentation du couvert forestier des écosystèmes critiques, des bassins hydrographiques, de zones nationales et transnationales protégées. Il permettrait aussi le transfert de technologie et la vulgarisation de méthodes rationnelles de gestion des ressources naturelles.

II- Le développement et l'accès aux énergies alternatives dans les pays en développement

Les problèmes énergétiques à l'échelle mondiale prennent une ampleur telle qu'il est important que la question soit considérée dans toute sa dimension tant les impacts sur l'environnement et sur le développement sont grands. Si dans les pays développés, le problème se présente sur la forme de consommation intensive de sources d'énergies généralement non renouvelables, dans les pays en développement, la question énergétique se présente sous différentes facettes. Outre la question relative à la durabilité des sources, le problème se pose aussi sur la forme d'accès.

Pour Haïti, cette question revêt d'une importance tellement capitale qu'elle a été considérée comme l'une des axes prioritaires de l'action gouvernementale. Le problème déjà grave s'est exacerbé avec le séisme du 12 janvier et aujourd'hui il est difficile de considérer toute politique publique de développement sans mettre au cœur de la problématique de développement la question énergétique. En effet, à la suite du séisme destructeur du 12 janvier, le problème s'est accru. Les besoins en ressources ligneuses qui constituent la plus grande source d'énergie utilisée dans le pays ont augmenté considérablement.

Eu égard à l'importance de la question et aux conséquences sur l'environnement et le développement des pays notamment les pays les plus pauvres, Haïti recommande que la thématique Energie soit considérée comme prioritaire dans les nouvelles directives de Río + 20. Plus spécifiquement, nous proposons que les gouvernements des pays en développement puissent bénéficier du support des pays développés pour impulser et mettre en œuvre des mesures pour développer les technologies d'énergies propres; par exemple (i) Substituer la technologie utilisant les ressources ligneuse à des technologies utilisant des sources d'énergies alternatives (solaire, éoliennes, etc. ; (ii) Faciliter l'accès des populations pauvres aux services énergétiques via la promotion de ces énergies alternatives.

III-La lutte contre la dégradation des terres et la désertification et la promotion de la conservation de la diversité biologique

En dépit de l'adoption des deux conventions relatives à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres et sur la biodiversité, il faut reconnaître que les efforts n'ont pas abouti à une amélioration substantielle de la situation. Dans le monde aujourd'hui, des espèces sont menacées d'extinction et la perte de diversité biologique prend de plus en plus d'ampleur. En même temps, les sols sont dégradés par différents phénomènes comme l'utilisation intensive de produits nocifs et l'érosion. De la montagne à la mer, tous les écosystèmes sont affectés grandement. Les pays qui disposent de moins moyens de lutte contre ces phénomènes sont les plus grandes victimes. Les actions doivent être encore renforcées pour arriver à inverser cette tendance.

Haïti recommande d'intensifier ces actions et d'augmenter les ressources allouées à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre la dégradation des terres et la désertification en vue de permettre aux gouvernements d'agir sur les causes de cette dégradation et d'accroître le revenu national et le bien-être des populations en œuvrant pour une gestion intégrée de l'environnement et des ressources naturelles de façon à contrer les menaces accrues sur ces ressources et inverser durablement la tendance à leur dégradation.

IV- L'intensification des mesures d'adaptation aux changements climatiques et la création d'un fonds de compensation et un accord post Kyoto sur les gaz à effets de serre

La question du changement climatique, de par ses implications et ses conséquences sur le développement est sans doute le problème environnemental majeur auquel il est donné aux générations actuelles d'hommes et de femmes d'affronter. Les pays en développement subissent déjà dans leur chair les effets du changement climatique global. Haïti, petit état insulaire en développement et aux faibles moyens, doit consacrer une bonne partie de ses maigres ressources à réparer les torts causés par le changement climatique global. Le pays est de plus en plus exposé aux risques de désastres et de catastrophes liés aux phénomènes climatiques. Aujourd'hui, les efforts du gouvernement pour s'attaquer aux problèmes

sociaux (santé, éducation, logement, etc.) achoppent régulièrement sur les urgences nées de catastrophes naturelles dont la grande majorité est liée au changement climatique. Il ne fait pas de doute que ce phénomène constitue un frein majeur aux efforts de développement.

Les changements climatiques remettent en question une priorité fondamentale pour le gouvernement haïtien, celle relative à l'état de droit. Ainsi, les Changements Climatiques hypothèquent, en effet, chez nous un ensemble de droits humains comme le droit à la vie, le droit à une nourriture adéquate, le droit à l'eau, le droit à la santé et au logement et affectent certains groupes spéciaux. Le réchauffement du climat a des implications sur un ensemble de droits humains consacrés par un certain nombre de Conventions des Nations Unies (Convention des Droits des Enfants, Convention des Droits des Personnes Handicapées, Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale etc.). Les effets observés et projetés du Changement Climatique pour Haïti représentent des menaces pour les vies humaines. Le nombre de personnes décédées et souffrant de maladies et de blessures des inondations et cyclones ne cesse d'augmenter d'année en année dans le pays ».

Il est devenu évident que pour s'en sortir nos pays doivent apprendre à vivre avec le changement climatique. Cette nécessaire adaptation est régulièrement mise à mal par la précarité des ressources disponibles. C'est pourquoi Haïti veut insister non seulement sur la nécessité de respecter les engagements pris face aux pays victimes (les pays en développement dont les petits états insulaires) en s'assurant que les fonds de compensation pour l'adaptation soient accessibles et alloués réellement aux pays qui en ont besoin mais aussi que ces fonds soient augmentés proportionnellement à la dimension de ce phénomène proprement planétaire.

Haïti recommande que Río +20 puissent servir de plaidoyer pour que ces fonds soient disponibles pour les pays pour permettre aux gouvernements d'œuvrer à la (i) réduction de la vulnérabilité des populations exposées aux risques et désastres naturels par la promotion de mesures de mitigation structurelles et le renforcement de leurs capacités à réduire ou alléger le risque (ii) à la réduction de la vulnérabilité environnementale des pauvres aux désastres naturels et leur permettre de s'adapter au changement climatique en incluant la variabilité du climat et le changement climatique dans les processus de décisions socio-économiques.

Río +20 doit aussi permettre d'adresser la question relative à un accord post-Kyoto pour la mitigation des effets du changement climatique devant passer nécessairement par une réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre. Cette question est trop importante pour nos populations, pour les générations actuelles et futures pour qu'elle ne soit pas adressée avec toute la célérité et la rigueur nécessaires. L'un des objectifs majeurs de Río + 20 doit être de favoriser l'obtention d'un accord entre les pays sur la question.

V- La promotion des groupes sociaux les plus vulnérables (emplois verts, équité de genre, lutte contre la pauvreté)

Certains groupes sociaux représentent les fondements de base sur lesquels reposent nos sociétés. L'intégration de ces différents groupes est indispensable à l'atteinte des objectifs de protection de l'environnement et de développement durable. Cette question se pose avec davantage de force dans les pays en développement où le pourcentage de ces groupes est particulièrement élevé. En Haïti les femmes représentent plus de 52% de la population dont un pourcentage élevé à moins de 25 ans. Pourtant ces groupes demeurent les plus vulnérables et les plus exposés.

Par ailleurs, la pauvreté a été identifiée comme le principal facteur qui limite les efforts de protection de l'environnement. L'un des corollaires directs de la pauvreté est le chômage qui touche les groupes les plus vulnérables de nos populations.

Haïti recommande que Río puisse considérer dans tous les plans et programmes qui seront promus la question de la participation de ces groupes à travers la création d'emplois verts et la promotion des programmes environnementaux favorisant l'équité de genres. A titre d'exemples, nous suggérons que certaines activités liées à la gestion des risques de désastres et à la mitigation structurelle touchent particulièrement les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes).

Pour travailler à la réduction de la pauvreté et au développement, l'environnement doit aussi être considéré comme un secteur d'activités créatrices d'emplois. Río doit se faire le porte-étendard de ces idées et mettre en place un cadre global pour appuyer, par exemple, des initiatives comme l'accès des PME aux programmes de crédit pour la promotion de l'utilisation de combustibles de remplacement au bois et charbon de bois, ce qui favorisera le développement de nouvelles entreprises, en particulier des briqueteries ou encore la création d'emplois dans la reforestation comme la préparation de pépinières, mise en terre de plantules, travaux de conservation de sols, mitigation structurelle, etc.

De plus, les participants à l'atelier national multipartite ont ajouté à la liste:

- L'interdiction d'importation aux pays des produits usagers de l'extérieur ;
- La promotion et le financement d'une agriculture durable dans le pays ; et,
- La conception et la fourniture d'incitations fiscales aux entreprises œuvrant dans la protection de l'environnement.

Bibliographie

ACDI/UAPC, Les nouvelles approches de développement, J-B. Lebelon, Expert en Développement Local, H. Charles, Expert en Microfinance, Septembre 2007, 9p.

ANDAH. 1999. Dégradation de l'environnement haïtien. OXFAM /UK/ Fonds Canadien.

ANDAH, 2005. Informations écologiques.

Banque Mondiale - BDPA, 1990. Gestion des ressources naturelles en vue d'un développement durable.

BDPA/SCETAGRI. 1988. Gestion des ressources naturelles en vue d'un développement durable en Haïti, Port-au-Prince, 50p.

CCI/GTE 2004 Rapport thématique sur l'environnement. 76 pages

CMED, 1989, Notre avenir à tous, Editions du Fleuve, Montréal.

Crowley, M. et N. Risse (2011). « L'évaluation environnementale stratégique : un outil pour aider les administrations publiques à mettre en œuvre le développement durable », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 1-29.

ESMAP, Avril 2007. Document technique 112/07. Haïti: Stratégie pour l'allégement de la pression sur les ressources ligneuses nationales par la demande en combustibles, Programme d'Assistance au secteur énergétique, 77p.

Fayolle, R. et G. A. Tanguay (2011). « Les indicateurs urbains de développement durable et l'aménagement du territoire », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 49-70.

Flipo Fabrice (2007), Thèmes & Débats, le Développement Durable.

GARDEL, 2005. Planification Agricole et Perspective de Développement du secteur Agricole dans la Grand 'Anse. Programme de Développement Rural (PDR) du MARNDR. 206 pages.

GRAP/Centre d'excellence en gestion de Développement Local, Etude sur la valorisation des expériences de développement Local en Haïti, étude de cas : expérience de la FAO dans la commune de Marmelade, Université de Sherbrooke, Mai 2003, 167p.

Hildén, M. (2011). « Le développement durable en Finlande : apprentissage, innovation et finances publiques », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 92-111.

INESA, 2007. Impact Socioéconomique de la Dégradation des Terres en Haïti et Interventions pour la Réhabilitation du milieu cultivé. PNUD/ MDE /CEPALC 78p.

J-L. Dubois, F-R. Mahieu, A. Poussard (2001) La Durabilité Sociale comme Composante du Développement Humain Durable.

Lamari, M. (2011). « Enjeux de l'évaluation du développement durable : un regard croisé sur les indicateurs de performance de la stratégie québécoise du développement durable », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 30-48.

Lidskog, R. et I. Elander (2011). « Le développement durable en Suède : la rhétorique, les politiques et la pratique », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 71-91.

MARNDR. 2000. Politique sectorielle du MARNDR pour la gestion des bassins versants.

MARNDR, MPCE, MICT et MDE. 2000. Actes de l'Atelier de Concertation Interministérielle pour la Gestion des Bassins Versants. 27-28 juillet, 2000.

MARNDR. 2000. Politique sectorielle du MARNDR pour la gestion des bassins versants. Port-au-Prince.

MARNDR/MDE. 2000 Etude de la vulnérabilité d'Haïti aux changements climatiques.

Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), 2007. Notes sur la situation macroéconomique d'Haïti.

Ministère de l'Environnement (MDE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2006. Dispositif institutionnel et montage pour la mise en place de l'Observatoire National sur l'Environnement.

Ministère de l'Environnement (MDE), 2007. La Réhabilitation de l'Environnement et la Réduction de la Pauvreté en Haïti : les principaux défis à lever et les choix politiques à prioriser. 30 p.

Ministère de l'Environnement (MDE), 2011. Unité de Coopération Internationale en Environnement et L'Unité Juridique du Ministère de l'Environnement. Droit de l'Haïtien à vivre dans un Environnement Sain: Les Avancées de 1986 à 2011, 23 p.

MDE/BME/ESMAP 2005 - Stratégie pour l'allègement de la pression sur les ressources ligneuses nationales par la demande en combustibles. 77 p.

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). 2007. Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP), 167p.

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). 2010. Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti : les grands chantiers pour l'avenir.

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). 2011. Rapport final sur la mise en œuvre du premier Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP), 151p.

OCDE (2008), Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, 59p.

ONU (Organisation des Nations Unies), 1992. «1992 Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable». Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 3 - 4 juin, Rio de Janeiro.

ONU (Organisation des Nations Unies), 2002, « United Nations Declaration on Sustainable Development », Adopté au sommet mondial sur le développement durable. 2 - 4 septembre, Johannesburg.

ONU (Organisation des Nations Unies), 2008. Innovation for sustainable development: Local case studies from Africa, New York.

PNUD/FEM. 2006. Document de projet : Appui à la gestion durable des terres en Haïti par le renforcement des capacités nationales et locales sur le plan politique, organisationnel et technique.

PNUD [Programme des Nations-Unies pour le Développement], 1990, Rapport mondial sur le développement humain 1990 : définition et mesure du développement humain, Economica, Paris, 250 p.

PNUD [Programme des Nations-Unies pour le Développement], Bureau du rapport sur le développement humain, 1990 - 2010. Human Development Reports 1990 - 2010, New York: Oxford University Press jusqu'en 2005; Palgrave Macmillan depuis 2006.

PNUD [Programme des Nations-Unies pour le Développement], 2011. Rapport sur le développement humain 2011. Durabilité et équité : Un meilleur avenir pour tous. Communication Development Incorporated, Washington DC.

PNUD. 1998. La gestion de l'environnement en Haïti : Réalités et perspectives et MARNDR 2000.

PNUD. 1998. Haïti Econet. UNOPS/PNUD/HAI/92/001, Port-au-Prince. 237 pp.

PNUE. 2002 L'avenir de l'environnement mondial 3 ou GEO-3: le passé, le présent et les perspectives d'avenir. 445 p.

Roose, E. 1994. Les grands thèmes de recherche sur l'érosion, obstacle au développement agricole durable. Séminaire régional « Systèmes agraires et Agriculture Durable ». Cotonou.

Sen A.K., 1993, "Capability and Well-Being", in the Quality of Life, M.C. Nussbaum and A. Sen (eds) Clarendon Press, Oxford, pp. 30-53.

Sen A.K., 1987, *Commodities and Capabilities* Oxford India Paperbacks, Oxford University, press, Oxford, 89 p.

Sproule-Jones, M. (2011). « Durabilité et empiétement : une nouvelle approche multidisciplinaire », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 156-182.

Toussaint, J. R. 2006. Dispositif institutionnel et montage financier pour la mise en place de l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité: ONEV: Diagnostique, analyse et recommandations. Ministère de l'Environnement, Port-au-Prince. 71 p.

UNDP [United Nations Development Program], 1999, the Human Development Report, CD-Rom, Statistical Data Base, New-York.

UNDP [United Nations Development Program], 2010. Regional human Development, report for Latin America and the Caribbean 2010, Acting on the future: Breaking the intergenerational transmission of inequality. Editorama, Costa Rica.

Virginie Cazes-Duvat, Alexandre Magnan , (2004) L'île de bird aux Seychelles : un exemple de développement durable.

Wodon, Q. (2011). « La crise des prix alimentaires, les politiques publiques et le développement durable en Afrique de l'Ouest et centrale », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 131-155.

Yvette Lazzeri, Développement Durable, Entreprise et Territoire, 2008, 131p.

ANNEXES

Annexe1.Résumé succinct du compte-rendu de l'atelier national

L'objectif de l'atelier était de discuter les différents aspects de l'évaluation nationale des progrès, des écarts restants, des expériences et des opportunités relatives aux deux thèmes de la CNUDD et d'évoluer vers un consensus. L'atelier a débuté avec les allocutions du Directeur Adjoint du PNUD en Haïti et du Ministre de l'Environnement qui ont tout à tour expliqué l'importance de la conférence et les dispositions à prendre par les acteurs en vue de la promotion du développement durable en Haïti. Ils ont mis l'accent sur le contexte politique actuel ou le gouvernement fait de l'environnement l'un de ses axes prioritaires. Le succès de cette réunion consultative a résidé dans le grand éventail d'institutions et organisation qui y ont pris part et la participation active de leurs représentants aux débats animés portant sur les deux thèmes de la CNUDD. Les principaux participants ont été les représentants bien informés et haut placés des groupes de parties prenantes suivants :

- les ministères de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ; de l'Économie et des Finances (MEF) ; de l'Environnement (MDE) ; de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale (MICTDN); à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF); et de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR);
- les collectivités territoriales particulièrement les mairies ;
- les organisations non gouvernementales ;
- les institutions financières internationales et nationales (par ex. les institutions bancaires, les organismes de crédit, les coopératives de financement); et
- les organisations de la société civile notamment les principaux groupes, tels que les femmes, les agriculteurs, les jeunes et les syndicats ;
- Certaines agences des Nations Unies

Puis, la mise en contexte de l'atelier a été faite suivie de la présentation de l'agenda de travail. Ensuite, un bref aperçu sur le concept de développement durable et les mécanismes de suivi et d'évaluation le rapport de situation sur les progrès réalisés dans le domaine en Haïti a été mis en exergue par un cadre du Ministère de l'Environnement. De son côté, le consultant national a présenté le rapport de situation en ayant soin de préciser le contexte socio-économique et environnemental du pays, les avancées faites par le pays sur le plan institutionnel, légal et de la planification, la compréhension du concept de développement durable par les acteurs et sa prise en compte, les principaux obstacles à son intégration, les attentes et les recommandations en rapport avec les deux thèmes de la CNUDD en juin 2012.

La période de débats était caractérisée par un ensemble d'interventions de la part des participants axé principalement sur des éclaircissements sur le rapport de situation. Deux faits marquants ont été notés au cours de ces interventions : premièrement des suggestions d'intérêt général à la participation d'Haïti à CNUDD et deuxièmement des questions pertinentes relatives à l'intégration du développement durable dans les programmes et projets.

Les participants ont proposé que les membres de la délégation haïtienne à la conférence de rio+20 mettent l'accent sur les responsabilités des pays industrialisés dans les changements climatiques. Il faut avoir des indicateurs pour évaluer le développement durable et de définir des stratégies appropriées pour l'efficacité des résultats. D'autres ont exigé en plus des aspects sociaux, économiques et environnementaux, il ne faut pas négliger l'aspect politique. Par ailleurs ils ont demandé de prendre en compte la réduction de leur taux de croissance et les quantités des gaz à effet de serre. Il faut avoir une unité s'occupant de la gestion de l'Environnement et d'un tribunal spécial s'occupant des décisions légales afin que les pollueurs payent pour leurs forfaits. Les pays industrialisés doivent consentir des investissements pour promouvoir le développement durable dans les pays en développement parce que les Etats Unis et la Chine produisent environ 40% des gaz à effet de serre. Il faut admettre qu'il est difficile pour Haïti en tant qu'Etat insulaire en développement d'investir seule dans l'énergie renouvelable. Dans les avancées, la prise en compte du CNIGS, du CIAT et d'une plate-forme sur le développement durable a été suggérée.

Les participants ont posé plusieurs séries de questions au consultant national. La première série comportait les suivantes : est-ce que les chiffres avancés pour le chômage en Haïti représentent exactement la situation actuelle dans le pays? Est-ce que ce ne serait pas mieux de s'adapter au lieu de lutter contre les changements climatiques? Pourquoi les grands pays ne veulent pas signer le protocole de Kyoto?

Après des propos de remerciements à l'endroit des participants pour leurs suggestions intéressantes, il a pris soin d'expliquer que les chiffres qui sont utilisés dans le rapport ont été tirés de plusieurs documents dont leur référence est dans la bibliographie du rapport. Il reste aux institutions promouvant le développement durable de définir des indicateurs pouvant permettre à l'évaluation du développement durable, mais jusqu'ainsi il n'y a pas encore d'indicateurs proprement définis. En plus, le consultant a mis l'accent sur la participation des acteurs dans la définition des indicateurs et mécanismes de suivi. L'adaptation aux changements climatiques constitue une lutte é travers les mesures de mitigation adoptées. Plusieurs pays industrialisés n'ont pas signé le Protocole de Kyoto parce que les responsables politiques et économiques estiment que les clauses ne sont pas avantageuses pour à cause de leurs intenses activités industrielles.

La deuxième série de questions se rapportait sur le cadre conceptuel, la méthodologie adoptée et la politique du genre. Certains participants ont reconnu que le concept de développement durable a plusieurs définitions et qu'il faut mettre un accent particulier sur l'agriculture durable. Le consultant a ensuite fourni des précisions sur l'approche méthodologique et expliqué que la politique du genre est transversale comme il a été clairement mentionné dans le rapport. L'invitation des groupements des femmes de toutes les couches sociales démontre la volonté manifeste de prendre en compte la problématique du genre. Le consultant national a conclu en disant à l'assemblée qu'il y a plusieurs propositions relatives à la responsabilité des grands pays dans les problèmes de gaz à effet de serre ; mais, il reste à la CNUDD de les prendre en compte de façon effective.

Travaux réalisés en groupes

Sept groupes de travail ont été formés par les organisateurs de l'atelier dont deux constitués de représentants d'institutions publiques, deux de représentants d'organisations de la société civile, un groupe de représentants des collectivités territoriales, un groupe de représentants d'agences de développement et un groupe mixte incluant les représentants de banques commerciales. La structure interne de chaque groupe était composée d'un animateur, d'un rapporteur, d'un secrétaire et des autres membres. Les groupes de travail devraient réfléchir sur les sept questions suivantes :

1. Donnez une brève appréciation du concept « Développement Durable » dans le contexte haïtien?
2. Proposez des mécanismes additionnels d'intégration du Développement Durable dans les interventions.
3. Comment votre institution tient-elle en compte de la notion de développement durable dans ses programmes/projets de développement?
4. Quelles sont, selon vous, les principales barrières et contraintes à l'intégration du développement durable dans les projets et programmes en Haïti?
5. Quelles sont, selon vous, les positions à adopter par Haïti à la Conférence de Rio+20 en juin 2012 par rapport aux deux thèmes choisis?
 - a) Cadre institutionnel pour le développement durable,
 - b) Economie verte.
6. Quels sont les aspects sur lesquels le rapport national de situation sur le Développement Durable devrait mettre l'emphase? Y a-t-il des considérations qui devraient être prises en compte dans ce rapport et qui ne l'ont pas été?
7. Commentaires et suggestion additionnels en vue de l'amélioration de l'intégration du concept dans les interventions.

Phase plénière

Pour la question 1 relative à une brève appréciation du concept de développement durable dans le contexte haïtien, les réponses des différents groupes ont exprimé que le développement durable est considéré comme étant un développement endogène pour le bien-être des générations présentes et futures. Il s'agit d'un concept pertinent à adapter à la réalité sociale, économique, politique et environnementale du peuple haïtien. Pour certains, il requiert l'éducation des gens sur l'utilisation des ressources naturelles. Pour d'autres, c'est un ensemble de mécanismes viables visant à changer les conditions socio-économiques de la population à l'intérieur d'un plan d'aménagement du territoire. De plus, le développement durable est tout ce qui a rapport avec la protection de l'environnement. Enfin, il s'agit d'un type de développement qui prend en compte l'éducation, l'économie, le social, l'environnement et la politique au profit des générations actuelles sans compromettre les intérêts des communautés futures.

Recommandations

Pour des propositions de mécanismes additionnels d'intégration du développement durable dans les interventions, les groupes ont noté les points suivants :

- Mettre en place des antennes du Ministère de l'Environnement dans les différentes institutions œuvrant dans le développement y compris les collectivités ;
- Intégrer l'ERE (l'Education Relative à l'Environnementale) au niveau formel et non formel dans les curricula de l'école haïtienne ;
- Mettre en place un système de gestion environnementale dans les entreprises et de renforcer des tables de concertation à l'échelle départementale et communale ;
- Le renforcement des cadres légaux et la réalisation des études d'impacts environnementaux des projets ;
- L'implication des masses paysannes dans le processus de développement durable et renforcement du système de reboisement ;
- Sensibilisation de la population sur le concept de développement durable ;
- Promouvoir la conservation de la biodiversité ; et la
- Mise en place d'unités environnementales sectorielles pour l'intégration du développement durable dans les programmes et projets.

En ce qui concerne la façon dont les institutions prennent en compte le développement durable, les réponses suivantes ont été formulées :

- A travers la participation locale dans l'identification et la réalisation des projets et programmes ;
- Dans le renforcement des capacités économiques des communautés locales exerçant des pressions sur les ressources naturelles ;
- En travaillant au suivi de l'application du décret cadre de janvier 2006 et du Programme d'Action de l'Environnement (PAE) ;
- Dans la promotion de l'éducation environnementale et de l'énergie renouvelable propre ;
- Par la création du SNAP (Système National d'Aires Protégées) et de l'ONEV (Observatoire National sur l'Environnement et la Vulnérabilité) ;
- Dans la gestion des risques et des désastres et dans le programme de gestion des déchets biologiques ;
- A travers des programmes d'agroforesterie ;
- Dans les efforts déployés en vue de faire respecter les conventions de financement ;
- En promouvant l'égalité des genres dans les projets de développement ;
- En faisant le choix de cultures adaptées aux conditions locales ;
- En réalisant les études d'impacts sur l'environnement avant de procéder au financement de certains projets ;
- En encourageant la participation, l'intégration, la responsabilisation et la prise en charge durable les actions de développement ; et,
- En structurant et renforçant les organisations de base communautaire.

En guise de réponse à la question 4 relative aux principales barrières et contraintes à l'intégration du développement durable, les points suivants ont été mentionnés :

- L'imposition des actions et des programmes par les bailleurs ;
- Les interventions ne tiennent pas en compte des principaux besoins de la population ;
- Manque de coordination entre les acteurs impliqués dans les domaines du développement ;
- L'instabilité politique ;
- Faible investissement dans le secteur agricole et le développement de la technologie ;
- Non application des lois sur la protection de l'environnement ;
- La faiblesse de l'Etat caractérisée par l'absence de l'institution responsable ;
- Absence de la conscience citoyenne ;
- Faible niveau d'éducation de la population ;
- Les problèmes de pauvreté et la faible mobilisation des ressources ;
- Faiblesse institutionnelle ;
- La non-intégration des sociologues dans les projets et programme de développement ;
- Le non respect des engagements des pays développés en vers les pays en développement ;
- La corruption qui constitue un obstacle majeur au développement durable en Haïti ;
- La prise en compte timide de la question du genre dans les projets de développement ;
- Manque de coordination, d'évaluation et de suivi des actions des institutions non-étatiques ;
- Manque de ressources humaines qualifiées ; et,
- Manque d'harmonisation et de cohésion dans les politiques publiques sectorielles.

Pour la première partie de la question 5 ayant rapport avec le cadre institutionnel du développement durable, les réponses recueillies ont été les suivantes :

- Le renforcement des capacités des structures spécialisées ;
- Le financement d'activités concrètes et durables ;
- Renforcer les capacités du gouvernement pour la mise en œuvre des accords et conventions internationaux ;
- Exigence aux grandes puissances de respecter les règles relatives à la protection de l'environnement ;
- Promouvoir la formation des cadres dans le pays ;
- Mise en place d'un fonds spécialisé pour aider les institutions œuvrant dans le domaine du développement durable.

En ce qui concerne l'économie verte, les différents groupes ont avancé de faire :

- La protection des patrimoines (parcs nationaux, forêts) ;
- Trouver d'autres sources d'énergie en alternative aux charbons de bois ;
- Interdire l'entrée aux pays les produits usagers de l'extérieur ;

- Encourager la reforestation à travers des plantations d'arbres fruitiers et forestiers ;
- Assurer le financement d'une agriculture durable dans le pays ;
- Concevoir et fournir des incitations fiscales aux entreprises œuvrant dans l'environnement ; et,
- Renforcer les activités liées à la convention sur la lutte contre la désertification.

En ce qui a trait aux aspects sur lesquels le rapport national de situation sur le développement durable devrait mettre l'emphase sur l'amélioration du facteur humain, les ressources naturelles, financières et physiques. De plus, la coordination des institutions étatiques et les agents de développement, la responsabilisation des autorités locales et le renforcement de l'Etat méritent un accent particulier.

Pour la dernière question relative aux propositions en vue de l'amélioration de la prise en compte du développement durable, les principales suggestions recueillies ont été les suivantes:

- Le rapport doit formuler une requête demandant la création d'un organisme indépendant pour prendre réellement en compte les impacts négatifs environnementaux ;
- La mise en place d'un tribunal spécial pour traiter la problématique environnementale ;
- La réalisation de débats publics sur le développement durable en utilisant la masse des médias pour qu'il y ait une meilleure connaissance et une bonne compréhension du développement durable ;
- Le traitement des alternatives pour une fiscalité environnementale sous forme de taxe environnementale selon le principe pollueur/payeur ;
- La mise à jour de la législation haïtienne relative à l'environnement ;
- La mise en place d'une campagne permanente d'éducation environnementale ciblant toute les couches de la population ; et,
- La mise en place de systèmes de formation pour des diplômés universitaires en développement et sur des thématiques stratégiques prioritaires du ministère de l'Environnement telles que la gestion des bassins versants, la gestion des zones côtières, l'aménagement du territoire intégrant la dimension environnementale, les changements climatiques et la biodiversité.

Annexe 2. Agenda de l'atelier national



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**ATELIER NATIONAL DE VALIDATION DU RAPPORT DE SITUATION SUR
LES PROGRES REALISES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
EN HAÏTI**

7 décembre, Hôtel Montana, Pétion-Ville Haïti

I. Contexte

L'atelier de travail du 7 décembre 2011 entre dans le cadre des activités de préparation de la participation d'Haïti à Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 2012 qui se déroulera autour de deux thèmes : 1) économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; 2) le cadre institutionnel nécessaire au développement durable. Dans la perspective de cette conférence importante, le Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies a envisagé d'apporter un soutien aux consultations multipartites qui doivent avoir lieu dans les pays. Ce processus consultatif comprend premièrement un travail qui doit évaluer les avancés ayant été déjà réalisés en matière de Développement Durable en Haïti, les contraintes et barrières auxquelles est confronté le Développement Durable et les mesures concrètes à envisager en vue de les surmonter. A cet effet, cet atelier de travail est organisé pour discuter des points mentionnés ci-dessus dans la perspective de permettre la participation des acteurs concernés par la thématique du développement durable en Haïti dans le processus de préparation du rapport de Rio +20.

Cette activité coordonnée par le Bureau du PNUD en Haïti et le Ministère de l'Environnement est soutenue par un Comité national de suivi de haut niveau formé de représentants de la Présidence, de la Primature, du Ministère de l'Environnement, du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale, du Ministère des Affaires Étrangères, de la Commission Environnement du Parlement, de la Société Civile Environnementale Organisée, du Secteur Privé, de la FAO, du PNUE et du PNUD.

II. Objectif de l'atelier

L'objectif général de cet atelier de travail est Harmoniser les positions des acteurs autour de la problématique de développement durable et présenter une position unique.

En termes d'objectifs spécifiques, cet atelier permettra aux participants présents de :

1. Renforcer la capacité d'Haïti à s'impliquer dans le processus de Rio+20
2. Trouver un consensus entre les acteurs autour des positions à adopter par Haïti sur les deux thèmes choisis ;
3. Assurer la participation des acteurs dans tout le processus de préparation de cet événement important qui aboutira à des décisions sur les mécanismes appropriés et les mesures tangibles à adopter et mettre en œuvre dans la promotion d'un Développement Durable ;
4. Aboutir à des choix consensuels en termes de mesures stratégiques à envisager en vue de surmonter les contraintes à l'intégration du développement durable dans les interventions à travers le pays ;

5. Vérifier et approfondir les informations contenues dans le rapport préliminaire de préparation de Río +20.

III. Résultat attendu de l'atelier

A la lumière des objectifs de l'atelier, Les extraits attendus de cet atelier de travail peuvent être résumés de la façon suivante :

1. La vérification des informations collectées auprès des acteurs en termes des progrès accomplis en matière de développement durable sur une base consensuelle ainsi que leur renforcement;
2. La production d'un rapport consolidé enrichi des commentaires et suggestions des participants;
3. La validation du rapport de situation ;
4. L'adoption d'une liste de choix stratégiques à envisager et à supporter durant la conférence de Rio+20 en juin 2012 en vue de l'intégration du développement durable dans les politiques, les plans, les programmes et projets exécutés à travers le pays.

IV. Les Participants à l'atelier

Les principaux participants seront les représentants bien informés et haut placés des groupes de parties prenantes suivants :

- les ministères de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), de l'Économie et des Finances (MEF), de l'Environnement (MDE) et de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement Rural (MARNDR);
- les collectivités territoriales particulièrement les mairies ;
- les organisations non gouvernementales ;
- les institutions financières internationales et nationales (par ex. les institutions bancaires, les organismes de crédit, les coopératives de financement); et
- les organisations de la société civile notamment les principaux groupes, tels que les femmes, les agriculteurs, les jeunes et les syndicats ;
- Certaines agences des Nations Unies.

Proposition d'Agenda
7 décembre, Hôtel Montana, Pétiion-Ville Haïti

Maître de cérémonie : Jean Chariot MICHEL, MdE/PNUD

8 :30 – 9 :00	Arrivée et inscription des participants	Dominique JOUACIN, PNUD& Fredlie AURELIEN, MdE
9 :00 – 9 :10	Allocution du représentant du Bureau de la Présidence	Représentant de la Présidence
9 :10 – 9 :20	Allocution du représentant du Bureau du PNUD	Marc André FRANCHE, Directeur-Adjoint du PNUD
9 :20 – 9 :30	Allocution d'ouverture de l'atelier par le MDE	Joseph Ronald TOUSSAINT, Ministre de l'Environnement
9 :30– 9 :40	Présentation du programme et du contexte de l'atelier	Edna BLANC CIVIL, MdE-PNUD
9 :40 – 9 :55	Pause café	
9 :55 – 10 :15	Bref aperçu sur le concept de développement durable	Astrel JOSEPH, Directeur Sols et Ecosystèmes au MdE
10 :15 – 11:00	Présentation du rapport de situation sur les progrès réalisés en matière de développement durable en Haïti	Jocelyn LOUISSAINT, Consultant
10 :15 – 11:15	Débats	
11 :15 – 11 :25	Directives pour les travaux en groupe	Edna BLANC CIVIL
11 :25 – 12 :25	Travaux en groupes sectoriels	Orientation : Membres du comité national de suivi Rio+20 et le consultant
12 :25 – 13 :25	Restitution des travaux en groupe et débats	Edna BLANC CIVIL et rapporteurs des groupes
13 :25 – 13 :40	Synthèse de la Journée	Marie France LALEAU, MEF
13 :40 – 13 :45	Clôture	Un représentant du MdE ou du PNUD
13 :45 – 14 :45	Déjeuner	